



LE SECTEUR ASSOCIATIF

EN REGION CENTRE

Février 2013

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Isabelle VIALA
Noël TADJINE - Jacques MALET – Thibault BORDEAUX

CETTE ETUDE SE SITUE DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION SIGNEE AVEC LA DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE ET DES SIX DIRECTIONS DEPARTEMENTALES DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS, POUR LES ANNEES 2012-2013.

ELLE EST REALISEE AVEC LA COOPERATION DES SERVICES DU JOURNAL OFFICIEL, DE LA DIRECTION DES ETUDES, DES STATISTIQUES ET DE LA PREVISION DE L'ACOSS-URSSAF, DE LA CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE, ET DES MEMBRES DU COMITE D'EXPERTS DU RESEAU ASSOCIATIF RECHERCHES & SOLIDARITES.

SOMMAIRE

1 – QUELQUES INFORMATIONS GENERALES	4
2 – OBJECTIFS, SOURCES ET METHODOLOGIE	6
A – Des objectifs précis	6
B – Des sources diversifiées et constantes	6
C – La méthodologie mise en œuvre	6
3 – LE SECTEUR ASSOCIATIF EN 2012	7
A - Combien d’associations en activité en 2012 ?	7
B - Combien de bénévoles en 2012 ?	7
C - Un rapide regard sur le secteur sportif	8
4 – LES CREATIONS D’ASSOCIATIONS	8
A – Les nouvelles associations	8
B - L’évolution régionale du nombre de créations	10
C – De nouvelles associations dans quels objectifs ?	10
D - Vers une typologie des arrondissements de la région	11
5 – LES ETABLISSEMENTS ASSOCIATIFS EMPLOYEURS	12
A – Caractéristiques de ces établissements	12
B – La résistance des établissements dans le temps	12
a) Suivi d’une cohorte d’établissements associatifs	12
b) Les mouvements d’employeurs entre 2010 et 2011	14
c) Rappel des mouvements nationaux, selon les différents secteurs	15
6 – LES SALARIES DU SECTEUR ASSOCIATIF	16
A – Un enjeu économique important pour la région Centre	16
B – Evolution du nombre des salariés du secteur associatif	17
C – Approche conjoncturelle de l’évolution de l’emploi	19
D– Emploi associatif et emploi privé en région Centre	20
E – La répartition régionale des salariés	21
F – Le secteur sanitaire et social en région	22
G – Les déclarations d’embauche dans le secteur associatif	23
a) Cadrage national	23
b) Données régionales	25

7 – LA MASSE SALARIALE DU SECTEUR ASSOCIATIF	26
8 – CONCURRENCES ENTRE SECTEUR ASSOCIATIF ET LUCRATIF.....	27
A – L’aide à domicile	27
B – L’accueil des jeunes enfants	29
C – L’emploi dans le secteur du sport en région Centre	32
9 – LES RESPONSABLES ASSOCIATIFS FACE A LA CONJONCTURE.....	33
A - Le bénévolat : premier sujet de préoccupation	33
B - Fortes tensions sur le plan financier	33
C - Baromètre semestriel	33
D - Comment voit-on les prochains mois ?.....	34
E - Question d’actualité : les emplois d’avenir	34
F - Les pronostics pour 2013	35
ANNEXES	36

1 – QUELQUES INFORMATIONS GENERALES

Il est utile de présenter quelques données de cadrage pour l'ensemble des six départements concernant la région. Rapprochées des données relatives au secteur associatif, elles permettent de les lire d'une manière plus efficace. A titre d'exemple, il n'est pas indifférent de prendre en compte le nombre des communes, l'urbanisation, la stratification de la population en fonction de son âge ou encore le niveau de revenu de chaque département.

La région Centre comporte près de 200 cantons, plus de 1840 communes, 2.545.000 habitants, pour un peu plus de 1.100.000 ménages. Le tableau suivant présente ces données, selon les départements.

Départements	Superficie en KM ²	Habitants au m ² (1)	Cantons	Communes	Habitants	Ménages
Cher	7 310	43,0	35	290	311 022	139 240
Eure-et-Loir	5 880	72,4	29	402	425 502	174 630
Indre	6 903	33,6	26	247	239 332	105 946
Indre-et-Loire	6 126	96,0	37	277	588 420	262 501
Loir-et-Cher	6 343	51,7	30	291	327 868	143 246
Loiret	6 775	96,5	41	334	653 510	278 099

Sources : INSEE –données 2009. (1) Ce ratio est de 114,8 en moyenne nationale.

L'Indre-et-Loire et le Loiret représentent ensemble près de la moitié de la population et des ménages de la région (49%). L'urbanisation va du simple (Indre) au triple (Loiret), quant au nombre d'habitants au km². Et c'est l'Eure-et-Loir qui détient le record du nombre de communes, ainsi que pour le ratio des ménages par rapport au nombre d'habitants : 41%, contre 44,8% dans le Cher.

La stratification de la population montre une proportion de jeunes de moins de 14 ans, de 18% dans la région Centre, très proche de la moyenne nationale (18,8%). En revanche, la proportion des plus de 75 ans est ici supérieure à cette moyenne, avec un ratio de 10%, contre 8,8%. Ceci n'est pas indifférent quant au type d'associations particulièrement destinées à ce public.

La population augmente moins vite en moyenne annuelle, dans la région (0,4%), au regard du repère national (0,7%). Et l'on verra que cet indice varie beaucoup d'un département à l'autre.

Le taux d'activité en région Centre (72,8%) est supérieur à la moyenne nationale (71,9%), et en corollaire un taux de chômage légèrement inférieur à la moyenne nationale (9%, contre 9,6%), selon le constat opéré au premier trimestre 2012.

Le revenu fiscal médian¹ des ménages (18.404 euros) est comparable à la moyenne nationale, mais avec de fortes différences entre les départements, comme on le verra dans le tableau suivant.

La répartition de la population active montre une proportion un peu plus forte dans la région, concernant l'agriculture (3,8% contre 2,9%), nettement plus importante dans l'industrie (12,4% contre 13,9%), comparable dans le secteur de la construction, ainsi que dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale, et inférieure quant au commerce, aux transports et aux services (40,3% contre 45,6%).

¹ Le revenu médian est le revenu qui divise la population en deux parties égales, c'est-à-dire tel que 50 % de la population ait un revenu supérieur et 50 % un revenu inférieur.

Le tableau suivant permet de confronter quelques indicateurs, selon chacun des six départements de la région, avec la moyenne régionale et la moyenne nationale.

Thème	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France métropolitaine
Part de la population de 0 à 14 ans	16,5%	19,6%	15,9%	17,5%	17,7%	19,0%	18,0%	18,3%
Part de la population de 75 ans et plus	11,2%	8,9%	12,9%	9,6%	11,5%	8,9%	10,0%	8,8%
Taux de variation annuel moyen de la population	-0,1%	0,4%	0,1%	0,6%	0,4%	0,6%	0,4%	0,7%
Taux d'activité	71,0%	74,2%	71,7%	72,1%	73,1%	73,4%	72,8%	71,9%
Taux de chômage constaté au 1 ^{er} trimestre 2012	10,1%	9,1%	8,9%	8,4%	8,3%	9,3%	9,0%	9,6%
Revenu fiscal médian des ménages exprimé en euros	17 615	18 918	16 754	18 523	18 141	19 153	18 404	18 355
Répartition des emplois par secteur d'activités :								
Agriculture	5,8%	3,5%	6,2%	3,2%	4,8%	2,5%	3,8%	2,9%
Industrie	17,5%	19,8%	17,2%	14,5%	18,8%	18,0%	17,4%	13,9%
Construction	6,8%	7,5%	6,9%	8,0%	7,7%	7,4%	7,5%	6,9%
Commerce, transports, services	35,9%	39,2%	37,2%	42,6%	38,8%	42,6%	40,3%	45,6%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	34,0%	30,0%	32,5%	31,7%	29,9%	29,5%	31,0%	30,7%

Source : INSEE données 2009 et 1^{er} trimestre 2012 pour le taux de chômage.

Le Cher se caractérise par une population sensiblement plus âgée. Il est le seul département à perdre des habitants en moyenne annuelle, son taux de chômage est un peu plus élevé, et son revenu médian est un peu plus bas que la moyenne régionale. Il présente une forte proportion d'actifs dans l'agriculture (5,8%), ainsi que dans l'industrie (17,5%). Comme tous les départements dans sa situation, il comporte nettement plus d'actifs dans l'administration publique, l'enseignement et la santé (34%), et nettement moins dans le commerce, les transports et les services (35,9%).

L'Eure-et-Loir présente la population la plus jeune de la région, le taux d'activité le plus élevé (74,2%), notamment en lien avec des emplois industriels nombreux (19,8% des actifs). L'Indre présente la population la plus âgée de la région, qui évolue très peu, dont le revenu moyen est assez bas et dont le taux d'activité est inférieur à la moyenne. Le taux de chômage est faible, plus en raison du départ des jeunes vers d'autres départements que par des caractéristiques économiques qui s'appuient sur une agriculture proportionnellement plus présente qu'ailleurs (6,2% des actifs).

L'Indre-et-Loire et le Loiret se ressemblent assez : outre leur urbanisation forte et leur population en forte augmentation annuelle (0,6%), un revenu médian élevé, et une forte proportion d'actifs dans le commerce, les transports et les services (42,6%).

Enfin, le Loir-et-Cher est assez difficile à caractériser, dans la mesure où il ne s'écarte pas sensiblement de la moyenne régionale, concernant l'ensemble des indices ici pris en compte.

2 – OBJECTIFS, SOURCES ET METHODOLOGIE

A – Des objectifs précis

- Faire connaître les principaux éléments chiffrés concernant la vie associative de la Région Centre et le contexte dans lequel elle se développe, en la situant dans l'ensemble national,
- Partager quelques constats avec les acteurs et les décideurs des départements et de la région, dans la perspective de mettre en place des actions de promotion et/ou de dynamisation du tissu associatif adaptées à la situation,
- Valoriser auprès du grand public la richesse du tissu associatif de la région Centre.
- Fournir aux chercheurs de la région, les données les plus récentes qu'ils pourront analyser sous un angle historique, sociologique ou encore socio-économique.

B – Des sources diversifiées et constantes

- Les services du Journal officiel, ainsi que ceux du ministère de l'Intérieur et des préfectures d'Alsace Moselle (droit local), pour les créations d'associations,
- Les services du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur,
- La direction des études, des statistiques et de la prévision de l'ACOSS– URSSAF et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif,
- Un comité d'experts de 40 membres, dont six universitaires et des responsables de grands réseaux associatifs nationaux. Une pluridisciplinarité voulue pour une approche transversale : sociologie, psychologie, histoire, économie, statistique, droit, médecine, communication. Des experts issus de 10 régions différentes, pour une bonne approche du terrain,
- Un réseau de consultants sur l'ensemble du territoire, dans les structures d'appui aux associations, les services publics, et les collectivités territoriales.

C – La méthodologie mise en œuvre

- Elle s'appuie sur une approche nationale cohérente qui permet de situer chaque département et chaque région dans l'ensemble national. Elle est construite sur des séries de données strictement homogènes dans la durée. Elle est le résultat de nombreuses années d'expérience et de dialogues avec les acteurs, ainsi qu'avec les décideurs des services de l'Etat et des collectivités territoriales.
- Chaque présentation fait également l'objet d'un échange, permettant de préciser certains points, voire parfois de corriger certaines imprécisions.

3 – LE SECTEUR ASSOCIATIF EN 2012

A - Combien d'associations en activité en 2012 ?

Personne ne peut avancer un chiffre avec certitude : on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de fin d'activité ou de mise en sommeil. Nous procédons donc par estimation à partir de quatre critères complémentaires² parfaitement maîtrisés, et mesurés dans chaque département :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national
- Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement
- Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement
- La pérennité des associations observée à partir du secteur du sport

Départements	Fourchette du nombre d'associations actives en 2013
Cher	Entre 5.300 et 5.800
Eure-et-Loir	Entre 5.800 et 6.400
Indre	Entre 4.200 et 4.800
Indre-et-Loire	Entre 11.600 et 12.700
Loir-et-Cher	Entre 5.800 et 6.800
Loiret	Entre 12.800 et 13.800
Centre	Entre 45.500 et 49.500

Sources : Services du Journal officiel – Centre d'économie de la Sorbonne – Données et traitement R&S.

B - Combien de bénévoles en 2012 ?

Nous avons construit un modèle national s'appliquant à tous les départements. Il part de l'estimation des associations vivantes et des travaux relatifs au bénévolat en France, dont les enquêtes nationales 2010 IFOP pour France Bénévolat et BVA pour les pouvoirs publics. Les bénévoles qui interviennent dans les associations sont estimés à 11 millions en 2012. En tenant compte des engagements pluriels de nombreux bénévoles (un peu plus de 40%), on parvient à un total de l'ordre de 17 millions d'interventions bénévoles, réparties entre 1.300.000 associations. Soit une moyenne générale de 13 bénévoles par association. Parmi ceux-ci, on peut distinguer environ 7 bénévoles en moyenne par association, intervenant au moins sur un mode hebdomadaire.

Départements	Fourchette du nombre total des bénévoles intervenants dans une association	Fourchette du nombre de bénévoles intervenants de manière hebdomadaire
Cher	Entre 44.000 et 48.000	Entre 24.000 et 27.000
Eure-et-Loir	Entre 48.000 et 52.000	Entre 27.000 et 28.000
Indre	Entre 36.000 et 41.000	Entre 18.000 et 22.000
Indre-et-Loire	Entre 96.000 et 107.000	Entre 53.000 et 58.000
Loir-et-Cher	Entre 48.000 et 56.000	Entre 26.000 et 31.000
Loiret	Entre 104.000 et 112.000	Entre 57.000 et 61.000
Centre	Entre 373.000 et 423.000	Entre 205.000 et 225.000

Sources : Enquêtes INSEE et IFOP pour France Bénévolat – Enquêtes, données et traitement R&S.

² A partir des travaux de Recherches & Solidarités, croisés avec les différentes enquêtes et informations les plus récentes.

C - Un rapide regard sur le secteur sportif

Le sport est le seul domaine dans lequel on peut suivre d'une manière assez précise la démographie des associations. Cette précision s'arrête toutefois aux clubs affiliés à une fédération sportive, et donc connus d'elle et des services de l'Etat en charge des sports. Ce suivi ne peut aller jusqu'aux petites associations sportives, pratiquant essentiellement une activité de loisir, et il ne peut pas non plus concerner les associations à caractère polyvalent, dont l'activité sportive n'est qu'une composante.

	Nombre de clubs	Clubs pour 1000 habitants	Licenciés par club	Pourcentage de disparitions (1)
Cher	1 013	3,3	71	38,6
Eure-et-Loir	1 212	2,8	85	37,8
Indre	943	4,1	55	37,1
Indre-et-Loire	1 732	2,9	82	42,5
Loir-et-Cher	1 060	3,2	77	42,4
Loiret	1 917	2,9	86	38,6
Région Centre	7 877	3,1	78	NS
France	167 843	2,6	93	43,0

Sources : Ministère en charge des sports – données publiées en 2012. INSEE – données du recensement publiées en 2012 – Traitement R&S. (1) Il s'agit de la proportion de clubs qui ont disparu (ou qui ont fusionné avec un autre club) au cours de la dernière décennie. Ce ratio est obtenu à partir du nombre de clubs recensés il y a 10 ans, du nombre de clubs créés en 10 ans et du nombre de clubs existant dix ans après. Le sport est le seul domaine dans lequel cette observation est possible.

L'offre sportive est ici un peu plus forte (3,1 clubs pour 1000 habitants), la taille des clubs un peu moins importante et le taux de disparition (ou fusion) nettement plus faible (38,6% contre 43% en 10 ans).

4 – LES CREATIONS D'ASSOCIATIONS

A – Les nouvelles associations

Le dynamisme de création répond avant tout aux attentes de la population, et au regard de ses besoins ressentis ou exprimés. Il se mesure en calculant le nombre de créations d'associations pour 1.000 habitants, ceci sur une période significative de 10 ans (années 2002-2003 à 2011-2012).

Ce ratio est un constat et ne doit pas être jugé : élevé, il peut correspondre à une grande instabilité associative nécessitant de nouvelles créations ; bas, il peut au contraire montrer que la pérennité des associations permet d'éviter des créations.

	Nombre de créations pour 1000 habitants (1)	Moyenne annuelle des créations sur 10 ans	Créations en 2010-2011	Créations en 2011-2012
Cher	9,1	285	272	277
Eure-et-Loir	7,6	329	338	332
Indre	8,7	205	211	195
Indre-et-Loire	9,8	584	536	604
Loir-et-Cher	8,8	288	288	267
Loiret	8,4	555	540	517
Centre	8,8	2 244	2 185	2 192

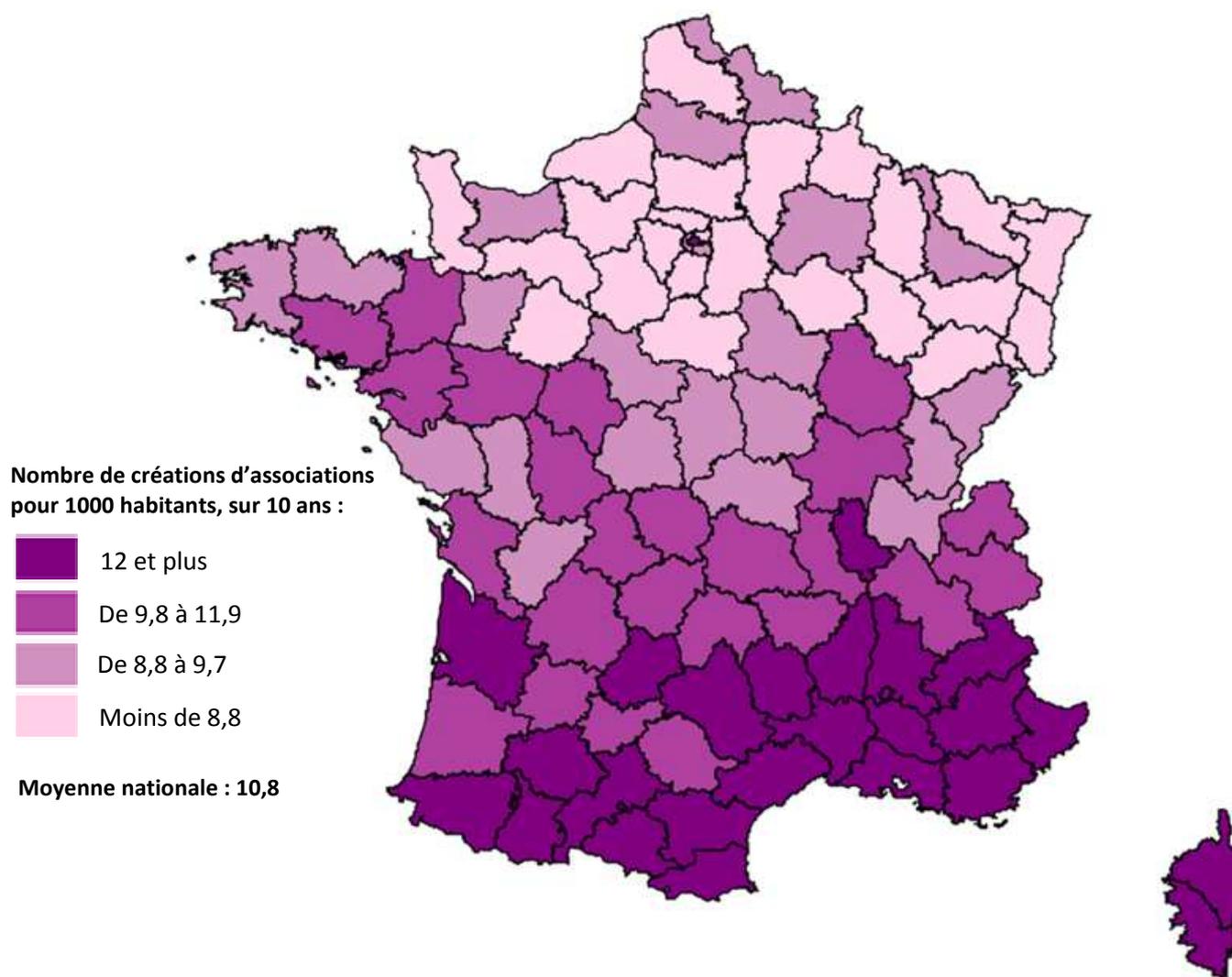
Source : Services du journal officiel – Traitement R&S. (1) La référence nationale est de 10,8, essentiellement compte tenu de la forte proportion des créations pour 1000 habitants, dans le sud de la France.

Le nombre élevé de créations pour 1.000 habitants ne surprend pas en Indre-et-Loire (9,8), département fortement urbanisé. En revanche, le taux assez faible dans un Loiret également urbanisé, ainsi que le taux assez fort dans le Cher, mériteraient quelques réflexions complémentaires de la part des acteurs et des décideurs concernés.

On retiendra qu'environ 2.200 nouvelles associations apparaissent chaque année dans la région, ce qui peut apparaître comme un dynamisme de créations, mais qui peut également conduire à un certain encombrement. Et cela peut générer à la fois concurrence en termes d'activités, et termes de recherches de bénévoles.

Au cours de la dernière année associative observée (septembre 2011 – août 2012), on notera une stabilisation régionale, résultant surtout d'une baisse assez sensible dans le Loiret, compensée par une augmentation nette en Indre-et-Loire.

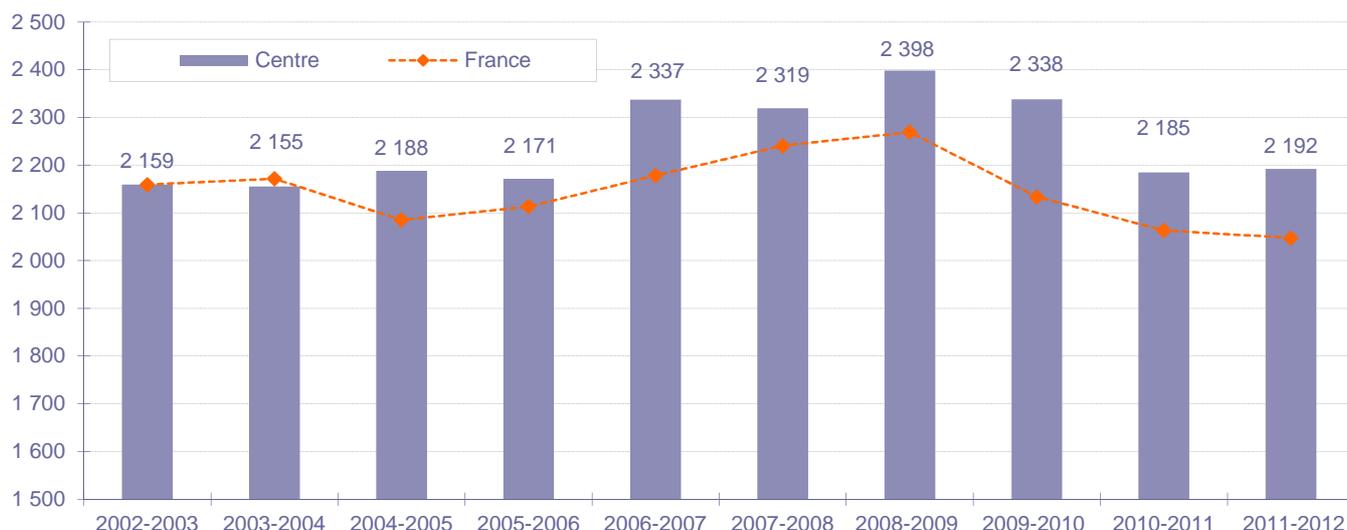
Carte de France des créations d'associations pour 1000 habitants.



D'une manière constante depuis de très nombreuses années, le nombre de créations pour 1000 habitants est plus important dans la partie sud de la France. La moyenne des créations est de 8,8‰ dans la région Centre, variant de 7,6‰ en Eure-et-Loir, jusqu'à 9,8‰ en Indre-et-Loire.

B - L'évolution régionale du nombre de créations

Le graphique suivant présente l'évolution du nombre de créations dans la région, rapprochée de la courbe nationale.



Source : Services du Journal officiel. Ce suivi s'effectue selon l'année dite associative, de début septembre à fin août selon le rythme d'activité de bon nombre d'associations. L'évolution nationale est reconstituée en tendance pour être comparée à l'évolution régionale, à partir de la même base pour l'année 2002 - 2003.

Après un pic de créations en 2008-2009, tout comme au plan national, mais d'une manière plus prononcée, le repli depuis trois ans est un peu moins marqué.

C – De nouvelles associations dans quels objectifs ?

Depuis avril 2007, les associations nouvelles sont répertoriées au Journal officiel sous 29 thèmes différents, le plus souvent décomposés en sous-thèmes très ciblés. Une association peut être classée sous 2, voire 3 rubriques, pour tenir compte de son éventuelle polyvalence.

Le tableau suivant porte sur les inscriptions des nouvelles associations, inscriptions dont le nombre dépasse forcément celui des créations. Elle présente la répartition, en pourcentage, des inscriptions dans les principaux thèmes au niveau de la région, en le situant par rapport aux moyennes nationales.

Inscriptions des créations, par thème en %	Région Centre	France
Culture	22,6	23,0
Sports, activités de plein air	19,4	16,0
Loisirs	14,1	13,2
Social *	8,6	7,9
Santé *	3,9	4,0
Education, formation	4,9	6,2
Economie	4,3	4,3
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	2,2	2,1
Environnement, cadre de vie	3,8	3,7
Autres (1)	16,1	19,6
Total	100,0	100,0

Source : Journal officiel. Traitement R&S. Lecture : Depuis trois ans, on a enregistré 22.6% des inscriptions sous le thème *culture* en région Centre, pour une proportion de 23,0% en moyenne nationale. (1) Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1. * Ces rubriques sont détaillées dans le tableau suivant.

C'est surtout dans le domaine du sport et des activités de plein air que la région se distingue, proportionnellement, par rapport aux repères nationaux.

Le tableau suivant prolonge l'observation dans le secteur sanitaire et social.

Thème	Créations annuelles (1)	Région	France
Santé	90	85,9%	85,2%
Services et établissements médico-sociaux	15	14,1%	14,8%
Sous-total Santé	105	100,0%	100,0%
Interventions sociales	46	22,0%	25,0%
Associations caritatives et humanitaires	128	61,4%	58,9%
Services familiaux et aux personnes âgées	35	16,6%	16,0%
Sous-total Social	209	100,0%	100,0%

Source : Journal officiel. Traitement R&S. (1) Moyenne calculée sur cinq années.

Sur une période significative de 5 ans, on ne note pas de différences considérables entre la répartition des créations du domaine de la santé, entre la région et le repère national. En revanche, il y a moins de créations dans les interventions sociales, et un peu plus d'associations caritatives et humanitaires.

D - Vers une typologie des arrondissements de la région

Ce tableau inédit permet une observation transversale à la région Centre, montrant les dominantes de créations, selon les arrondissements, et selon les principaux secteurs d'activité associatifs.

Arrondissements (et n° de département)	Culture	Sport	Loisirs	Social	Santé	Education, formation	Environnement	Total (1)
Bourges (18)	30,7	22,1	17,8	12,7	3,4	8,8	4,6	100,0
Saint-Amand-Montrond (18)	27,6	26,9	20,0	11,0	3,4	4,8	6,2	100,0
Vierzon (18)	20,4	28,9	28,2	7,0	2,8	4,2	8,5	100,0
Chartres (28)	35,9	24,1	12,3	12,9	6,7	5,0	3,1	100,0
Dreux (28)	32,6	25,9	14,1	14,8	2,2	5,2	5,2	100,0
Châteaudun (28)	18,5	26,9	22,7	19,3	4,2	4,2	4,2	100,0
Nogent le Rotrou (28)	20,3	47,8	13,0	7,2	4,3	4,3	2,9	100,0
Châteauroux (36)	33,0	24,6	18,9	9,5	7,0	3,5	3,5	100,0
Le Blanc (36)	20,8	36,1	12,5	13,9	2,8	2,8	11,1	100,0
La Châtre (36)	23,5	27,6	35,7	0,0	5,1	4,1	4,1	100,0
Issoudun (36)	27,3	30,7	22,7	6,8	4,5	4,5	3,4	100,0
Tours (37)	28,0	21,0	17,9	12,0	6,4	9,6	5,0	100,0
Chinon (37)	28,3	36,3	13,7	5,7	4,7	3,3	8,0	100,0
Loches (37)	34,3	25,4	14,9	6,7	4,5	7,5	6,7	100,0
Blois (41)	32,9	21,0	15,8	11,9	5,4	8,3	4,7	100,0
Romorantin-Lanthenay (41)	18,1	46,3	23,4	2,1	3,7	4,3	2,1	100,0
Vendôme (41)	20,6	34,0	21,3	12,1	1,4	2,8	7,8	100,0
Orléans (45)	34,2	21,1	15,3	12,4	5,9	5,9	5,2	100,0
Montargis (45)	28,3	28,6	18,3	12,0	4,0	5,4	3,4	100,0
Pithiviers (45)	25,3	20,0	29,3	13,3	3,3	3,3	5,3	100,0
Ensemble région Centre	29,2	25,0	18,3	11,2	5,0	6,4	4,9	100,0

Source : Journal officiel. Traitement R&S. (1) Il s'agit ici du total des créations prises en compte dans cette observation, et pas du total général des créations.

Deux lectures : horizontalement pour la répartition des créations dans chaque arrondissement, et verticalement pour voir comment chaque arrondissement se situe, par rapport à la moyenne régionale.

5 – LES ETABLISSEMENTS ASSOCIATIFS EMPLOYEURS

A – Caractéristiques de ces établissements

Si l'on estime que le nombre total des associations actives en France est de l'ordre de 1.300.000, la proportion de celles qui emploient des salariés est de l'ordre de 13%. Soit une proportion en nette baisse par rapport à celle qui était estimée en 2005 par le Centre d'économie de la Sorbonne (17%). Ceci peut s'expliquer à la fois par le rythme important des créations constaté précédemment, et par la difficulté financière de plus en plus vive que rencontrent les associations qui emploient des salariés.

En 2011, la région Centre comportait 6 702 établissements associatifs employeurs, dont 56% n'employaient qu'un ou deux salariés (54% en moyenne nationale), mais sans oublier un nombre de 80 établissements comportant plus de 100 salariés, essentiellement dans le secteur sanitaire et social. Le nombre total de ces salariés s'élevait à 65.315 en 2011, pour une masse salariale de 1,2 milliard d'euros.

Le tableau suivant permet de voir comment se ventilent les employeurs associatifs, en fonction du nombre de leurs salariés.

Salariés	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	National
1-2	48%	61%	51%	56%	59%	56%	54%
3-5	16%	12%	15%	14%	15%	16%	15%
6-9	11%	7%	11%	9%	8%	8%	10%
10-19	9%	7%	12%	9%	8%	9%	9%
20-29	11%	9%	8%	8%	6%	6%	8%
50-99	5%	3%	2%	3%	3%	3%	3%
100 et plus	0%	1%	1%	1%	1%	2%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : ACOSS-URSSAF et Mutualité sociale agricole. Traitement R&S.

Les associations sont de plus grande taille dans le Cher, avec 16% comportant entre 20 et 100 salariés, contre 9% en moyenne régionale et 11% en moyenne nationale. Inversement, l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher comportent une forte proportion de petites associations employeurs d'un ou deux salariés.

B – La résistance des établissements dans le temps

Selon deux approches complémentaires, nous avons étudié le comportement des établissements au fil des années : dans une première démarche, nous avons pris une cohorte d'établissements associatifs et nous l'avons suivie sur une période de six années (2006-2011), et dans une approche complémentaire, nous avons analysé les changements d'une année sur l'autre, avec les établissements disparus en qualité d'employeurs et les établissements apparus.

a) Suivi d'une cohorte d'établissements associatifs

Méthodologie : Tous les établissements présents en 2006 dans les bases nationales et régionale Centre sont répertoriés, selon leur strate de salariés. Ils sont ensuite suivis, année après année, jusqu'en 2011. Cette observation permet de voir, d'une part, la proportion de ceux qui résistent, au fil des années, d'autre part ceux qui ont changé de strate de salariés, entre 2006 et 2011.

Ce premier tableau montre la résistance des établissements, en fonction du nombre de salariés qu'ils comportaient en 2006. Cette étude porte sur un total de près de 7.600 établissements employeurs de la région Centre.

Strate de salariés		2006	2007	2008	2009	2010	2011
1-2 salariés	Centre	100%	89%	81%	75%	71%	67%
	France	100%	89%	80%	73%	68%	64%
3-5 salariés	Centre	100%	98%	88%	84%	80%	78%
	France	100%	97%	91%	87%	83%	80%
6-9 salariés	Centre	100%	97%	90%	87%	83%	81%
	France	100%	97%	93%	89%	86%	83%
10-19 salariés	Centre	100%	98%	92%	88%	85%	82%
	France	100%	98%	94%	90%	87%	85%
Plus de 20 salariés	Centre	100%	98%	96%	94%	91%	87%
	France	100%	98%	96%	93%	91%	88%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Sur 100 associations employeurs de 1 ou 2 salariés, présentes en région Centre au cours de l'année 2006 (régime général), on n'en retrouve que 89 en 2007, 81 en 2008, 75 en 2009, 71 en 2010 et 67 en 2011.

On ne note pas de différences significatives entre la résistance des établissements régionaux et la référence nationale, hormis pour les plus petites associations (1-2 salariés) qui résistent un peu mieux en région, et les établissements de 10-19 salariés qui résistent un peu moins bien.

Les plus petites associations sont un peu plus fragiles, d'une manière générale, mais on ne négligera pas le fait que certaines d'entre elles n'ont pas vocation à durer. Il en est ainsi des associations qui n'ont généralement pas de salarié et qui embauchent ponctuellement une personne pour une durée déterminée, correspondant à un événement particulier ou à une mission ponctuelle. Cette association va donc apparaître comme employeur, une année donnée, et disparaître en tant que telle, assez rapidement, tout en continuant naturellement son activité habituelle.

On notera, pour autant, que certaines d'entre elles se développent et passent dans la strate supérieure. Le tableau suivant présente ces mouvements d'établissement, en progression ou en retrait, d'une strate à l'autre.

Strates	Ensemble en 2011	1-2 salariés	3-5 salariés	6-9 salariés	10-19 salariés	+ de 20 salariés
1-2 salariés	67%	54%	10%	2%	1%	0%
3-5 salariés	78%	21%	37%	16%	3%	1%
6-9 salariés	81%	3%	19%	35%	22%	2%
10-19 salariés	82%	1%	2%	15%	47%	17%
Plus de 20 salariés	87%	0%	1%	2%	14%	70%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Sur les associations employeurs de 1 à 2 salariés en 2006, 67% sont toujours présentes, dont 54% sont toujours dans la même strate de 1 à 2 salariés, 10% emploient aujourd'hui 3 à 5 salariés et 2% sont passées dans la tranche de 6 à 9 salariés. Rappel : 33% ont disparu ou ne sont plus employeurs.

Si l'on prend la strate des plus petites associations employeurs, le bilan sur six années est le suivant : 67% ont survécu et parmi celles-ci, 13% ont renforcé leurs effectifs. La même observation pour les plus grandes associations, dont l'effectif est supérieur à 20 salariés, le pourcentage des survivantes est de 87%. Mais parmi celles-ci, 17% ont réduit leurs effectifs. Ces variations s'avèrent plus importantes qu'au plan national.

b) Les mouvements d'employeurs entre 2010 et 2011

Méthodologie : En prenant en compte le « stock » des établissements associatifs employeurs d'une année donnée et en le rapprochant du « stock » de l'année antérieure, on n'a qu'une idée partielle des mouvements qui sont intervenus : pour le montrer et donner des informations plus précises, nous partons de trois définitions.

1°) Les établissements « permanents entre 2010 et 2011 »

Ce sont les établissements qui ont été employeurs à la fois en 2010 et en 2011. Plus précisément, ce sont les établissements ayant déclaré une masse salariale positive sur au moins un des quatre trimestres de 2010 et sur au moins un des quatre trimestres de 2011.

Ces établissements pérennes représentent 92% du total des établissements recensés au cours de l'année 2010, au plan national et 93% au plan régional.

2°) Les établissements « disparus entre 2010 et 2011 »

Ce sont les établissements qui ont été employeurs en 2010 mais qui ne l'ont plus été en 2011³. Plus précisément, ce sont les établissements ayant déclaré une masse salariale positive sur au moins un des quatre trimestres de 2010 mais n'ayant versé de salaires sur aucun des quatre trimestres de 2011.

C'est ainsi que le secteur associatif a perdu 8% de ses employeurs, au plan national, entre 2010 et 2011. Cette perte avait été de 7,3% entre 2009 et 2010. Précisons que, parmi ces disparitions, plus de 85% sont le fait d'associations comportant un ou deux salariés, près de 10% d'associations comportant entre 3 et 9 salariés, et environ 5% d'associations comportant plus de 10 salariés. La région Centre a perdu environ 7% de ses employeurs, soit un peu moins qu'au plan national.

3°) Les établissements « nouveaux en 2011 »

Ce sont les établissements qui n'ont pas été employeurs en 2010 mais qui sont apparus en tant que tels en 2011. Plus précisément, ce sont les établissements n'ayant versé de salaire sur aucun des quatre trimestres de 2010 mais qui ont déclaré une masse salariale positive sur au moins un des quatre trimestres de 2011.

Rapporté au total des employeurs observés en 2011, au plan national, ces nouveaux employeurs représentent un pourcentage de 7,4% (8,4% en 2010). Parmi eux, les employeurs de moins de 10 salariés représentent 93%. Au plan régional, la proportion de nouveaux employeurs est d'un peu plus de 6%, un peu plus faible qu'au plan national.

Cet exercice de repérage est particulièrement complexe, et nécessite que l'on distingue ce que nous nommons des faux mouvements (changements d'adresse, changement de dénomination, restructuration...), des vrais mouvements traduisant une disparition nette ou une apparition nette.

Le tableau suivant présente les deux indicateurs, relatifs aux établissements sortants et aux établissements entrants, selon les différents départements de la région.

³ A ne pas confondre avec la création ou la disparition d'une association : un organisme peut très bien devenir employeur après de longues années de fonctionnement avec ses seuls bénévoles. De même, une association peut disparaître en qualité d'employeur et perdurer de longues années sans aucun salarié.

Départements	Pourcentage de sortants par rapport au total observé en 2010	Pourcentage d'entrants par rapport au total observé en 2011
Cher	7%	6%
Eure-et-Loir	6%	6%
Indre	6%	4%
Indre-et-Loire	7%	7%
Loir-et-Cher	6%	6%
Loiret	8%	6%
Région	7%	6%
France	8%	7%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Parmi les associations employeurs repérées dans le Cher en 2010, 7% n'étaient plus présentes en qualité d'employeurs en 2011. Parmi les employeurs du Cher repérées en 2011, 6% n'étaient pas employeurs en 2010.

Le Loiret est le département ayant proportionnellement perdu le plus d'employeurs (8%), entre 2010 et 2011, et en ayant gagné seulement 6% en 2011. L'Indre n'a perdu que 6% de ses employeurs, entre 2010 et 2011, mais c'est le département qui en a proportionnellement gagné le moins en 2011 (4%). Les départements d'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, équilibrent leurs sortants et leurs entrants.

Pour information, le paragraphe suivant présente les différences significatives, que l'on observe dans toutes les régions, selon les différents secteurs d'activité.

c) Rappel des mouvements nationaux, selon les différents secteurs

Ce tableau présente les disparitions d'associations, entre 2010 et 2011, en % du total des employeurs en 2010, et les apparitions des associations en 2011, en pourcentage du total des employeurs en 2011.

	Pourcentage de sortants par rapport au total observé en 2010	Pourcentage d'entrants par rapport au total observé en 2011
Enseignement	6,1%	5,3%
Activités sportives	6,8%	6,1%
Activités humaines pour la santé	4,2%	5,9%
Hébergement médico-social	3,8%	4,8%
Action sociale sans Hébergement	5,5%	5,0%
<i>Dont Aide à domicile</i>	5,0%	3,4%
Activités récréatives et de loisirs	9,0%	7,5%
Activités culturelles	10,6%	10,7%
Hébergement	5,7%	3,1%
Restauration	6,7%	4,2%
Activités des agences de voyages	8,7%	3,0%
Autres activités répertoriées	10,8%	8,5%
Activités des associations non classées ailleurs	10,5%	9,7%
Ensemble	8,0%	7,4%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Parmi les associations employeurs du secteur de l'enseignement repérées en 2010, 6,1% n'étaient plus présentes en 2011. Parmi les associations employeurs du secteur de l'enseignement repérées en 2011, 5,3% étaient des créations.

La lecture de ce tableau doit se faire verticalement, par comparaison de chaque valeur à la valeur moyenne : c'est ainsi qu'autour d'un pourcentage global de 8% de disparition, le domaine sanitaire et social est relativement épargné.

Inversement, les associations organisant des voyages, exposées aux variations du marché, se situent au-dessus de cette valeur moyenne.

Comme chaque année, les mouvements intervenants dans le secteur de la culture sont importants, tant en ce qui concerne les disparitions que les apparitions : il s'agit bien souvent d'associations employeurs éphémères, recrutant un ou plusieurs salariés à l'occasion d'une manifestation exceptionnelle.

S'agissant de la proportion des nouvelles associations employeurs, représentant 7,4% du total des employeurs en 2011, on retiendra les faibles pourcentages des secteurs plus directement exposés aux variations du marché, comme l'aide à domicile, l'hébergement, ou encore les activités des agences de voyages (en l'occurrence ici offices de tourisme, tourisme social et autre).

6 – LES SALARIES DU SECTEUR ASSOCIATIF

La région Centre comportait un total de plus de 65.000 emplois en 2011, ce qui représentait près de 10% du total des salariés du secteur privé⁴. Rappelons qu'au plan national, cette proportion est comparable à celle du secteur du transport, ou encore à celle de la construction. Les enjeux économiques que représente le secteur associatif sont donc importants, et méritent d'être mieux connus des décideurs et des acteurs eux-mêmes.

A – Un enjeu économique important pour la région Centre

Le tableau suivant est important pour caractériser chaque département. Il rappelle le nombre des établissements employeurs, ventile le nombre de salariés, et indique la proportion qu'ils représentent, dans l'ensemble du secteur privé.

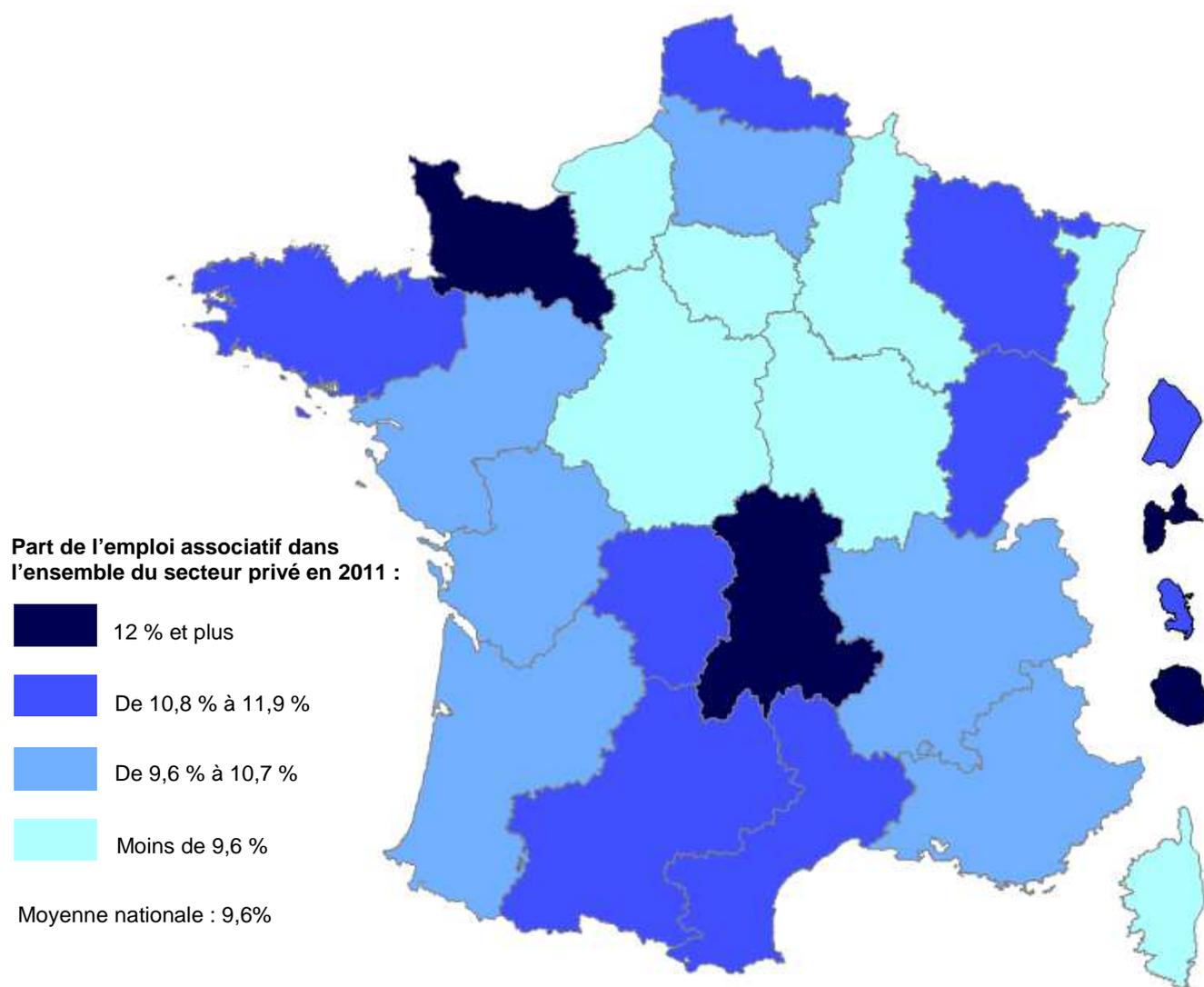
Départements	Nombre d'établissements associatifs employeurs	Nombre de salariés dans les associations	Part des salariés associatif dans le total des salariés du privé (1)
Cher	747	7 923	10,4%
Eure-et-Loir	895	7 903	7,7%
Indre	753	6 841	12,1%
Indre-et-Loire	1 701	17 337	10,5%
Loir-et-Cher	914	8 196	9,0%
Loiret	1 692	17 015	8,6%
Région Centre	6 702	65 215	9,5%
France	165 000	1 804 000	9,6%

Sources : ACOSS-URSSAF et Mutualité sociale agricole. Traitement R&S. (1) Ce ratio dépend tout autant de la dynamique associative (en numérateur) que du développement économique du département (en dénominateur). L'exemple de l'Indre est significatif, de ce point de vue où, compte tenu d'une faible activité économique, le secteur associatif constitue un enjeu d'autant plus important. Inversement, l'Eure-et-Loir présente un faible ratio lié à son économie dynamique.

Avec près d'un emploi privé sur 10, proportion variant fortement de l'Eure-et-Loir (8,6%) à l'Indre (12,1%), la région Centre se situe près de la moyenne nationale. La carte de France suivante indique comment elle se situe par rapport à ses voisines.

⁴ Nous rappelons que l'observation ne doit pas se faire en fonction du nombre total de salariés, y compris ceux des trois fonctions publiques. En effet, le nombre de ces derniers variant fortement entre les régions, trouble l'observation.

La part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé, dans chaque région.



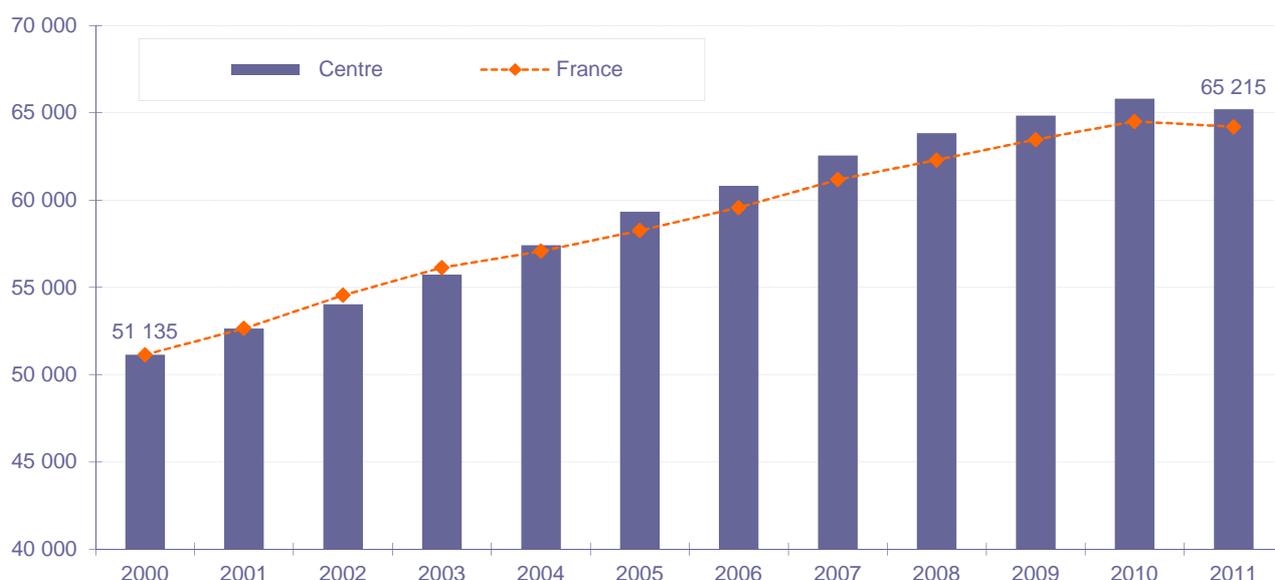
Comme nous l'avons démontré dans nos publications, il convient d'exclure l'emploi des trois secteurs publics dans cette comparaison. En effet, il n'est pas de même nature, et sa présence inégale selon les régions introduit un biais important.

Le résultat de cette observation n'est pas un jugement de valeur : en effet, ce ratio dépend tout autant du dynamisme du secteur associatif employeur, au numérateur, que de l'ampleur ou de l'atonie du secteur économique d'un département, au dénominateur.

B – Evolution du nombre des salariés du secteur associatif

Le secteur associatif a créé plus de 14 000 emplois depuis 2000. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés au territoire et ne pouvant généralement pas se délocaliser. L'année 2011 se montre en revanche préoccupante, en région comme au national.

Le graphique suivant montre en effet que l'année 2011 a marqué un coup d'arrêt à la croissance continue de l'emploi associatif, en région Centre comme dans la quasi-totalité des régions.



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S – Lecture : Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

Cette diminution de l'emploi en 2011, par rapport à 2010, de 0,9% pour la région Centre, se décline dans le tableau suivant, dans chacun des départements.

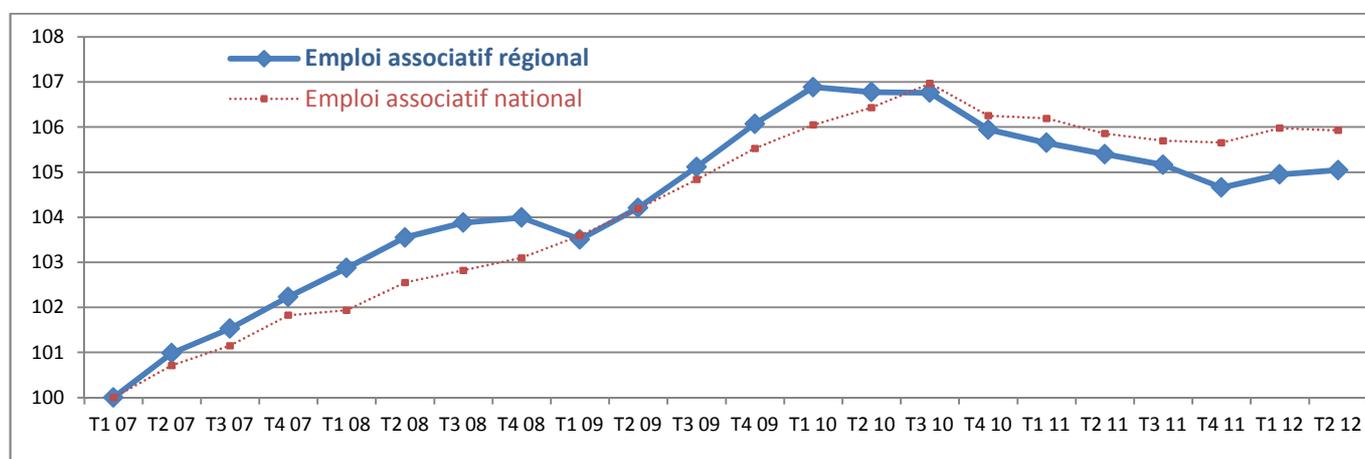
	Salariés en 2010	Salariés en 2011	Evolution
Cher	8 083	7 923	-2,0%
Eure-et-Loir	7 883	7 903	0,3%
Indre	6 899	6 841	-0,8%
Indre-et-Loire	17 364	17 337	-0,2%
Loir-et-Cher	8 385	8 196	-2,3%
Loiret	17 193	17 015	-1,0%
Centre	65 807	65 215	-0,9%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S

Au niveau régional, l'emploi a diminué de 0,9% entre 2010 et 2011. Au niveau départemental, les différences sont importantes entre le Cher et le Loir-et-Cher qui affichent un repli de l'ordre de 2%, l'Indre et le Loiret en recul d'environ 1%, alors que l'Indre-et-Loire enregistre -0,2% et l'Eure-et-Loir parvient à maintenir ses effectifs (+ 0,3%).

C – Approche conjoncturelle de l'évolution de l'emploi

Le graphique suivant présente l'évolution de l'emploi associatif qui montre une croissance nationale constante, jusqu'au 3^{ème} trimestre 2010, suivie d'une chute assez nette, qui s'est poursuivie au cours de quatre trimestres consécutifs. Il s'est stabilisé, depuis l'automne 2011, au cours des trois derniers trimestres, correspondant à peu près à l'année associative 2011-2012. La courbe régionale présente quelques différences significatives.



Source : ACOSS-URSSAF. Traitement R&S. Lecture : L'évolution du nombre d'emplois du régime général est indiquée en évolution, à partir d'une base 100 au 1er trimestre 2007, selon un glissement trimestriel, corrigé des variations saisonnières.

La croissance de l'emploi associatif régional a été un peu plus rapide, jusqu'au 4^{ème} trimestre 2008. Après un premier trimestre 2009 en retrait, elle a ensuite été constante jusqu'au 1^{er} trimestre 2010. A la différence de la courbe nationale, toujours en croissance, celle de la région marque un léger retrait, au 2^{ème} et au 3^{ème} trimestre 2010. La régression correspondant au début de l'année associative 2010-2011, est ensuite très nette en région, tout comme au plan national. Pendant que le 4^{ème} trimestre présentait une stabilisation au plan national, la région continuait à souffrir, avant de se redresser au premier semestre 2012.

A titre de comparaison, un tableau présente cette même évolution dans un certain nombre de régions, au cours de la même période.

Région	T1-2010	T2-2010	T3-2010	T4-2010	T1-2011	T2-2011	T3-2011	T4-2011	T1-2012	T2-2012
Alsace	0,2%	0,2%	-0,2%	-0,3%	-0,2%	0,0%	-0,6%	-0,1%	0,3%	0,2%
Auvergne	0,3%	0,2%	0,7%	0,2%	0,0%	0,2%	-0,2%	0,6%	-0,2%	-0,3%
Basse-Normandie	-0,3%	0,5%	0,4%	-0,3%	0,3%	-0,2%	-0,2%	-0,3%	0,3%	0,5%
Bourgogne	0,3%	0,0%	0,1%	-0,7%	0,4%	-0,9%	0,0%	0,4%	-0,4%	-0,2%
Centre	0,8%	-0,1%	0,0%	-0,8%	-0,3%	-0,2%	-0,2%	-0,5%	0,3%	0,1%
Champagne Ardennes	0,5%	0,1%	0,2%	-0,7%	-0,1%	0,3%	0,3%	0,1%	0,4%	-0,1%
Franche-Comté	0,0%	0,3%	0,6%	-1,0%	-0,7%	-0,4%	0,5%	0,2%	1,1%	-0,4%
Haute-Normandie	0,2%	0,4%	0,8%	-1,6%	0,4%	-0,3%	-0,3%	-0,4%	-0,5%	-1,2%
Picardie	1,0%	0,6%	0,0%	-0,3%	-0,4%	-0,1%	-0,1%	0,0%	1,0%	-0,3%
France	0,5%	0,4%	0,5%	-0,7%	-0,1%	-0,3%	-0,2%	0,0%	0,3%	0,0%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités. Lecture : En Alsace, l'emploi associatif a augmenté de 0,2% entre le 1^{er} trimestre 2012 et le 2^{ème} trimestre 2012. Il est resté stable (0,0%) au plan national.

Le tableau suivant permet de voir que les différents secteurs du monde associatif n'ont pas vécu la dernière période de la même manière. Cette observation fine de l'évolution trimestrielle nationale donne une idée de ce qui se passe en régions.

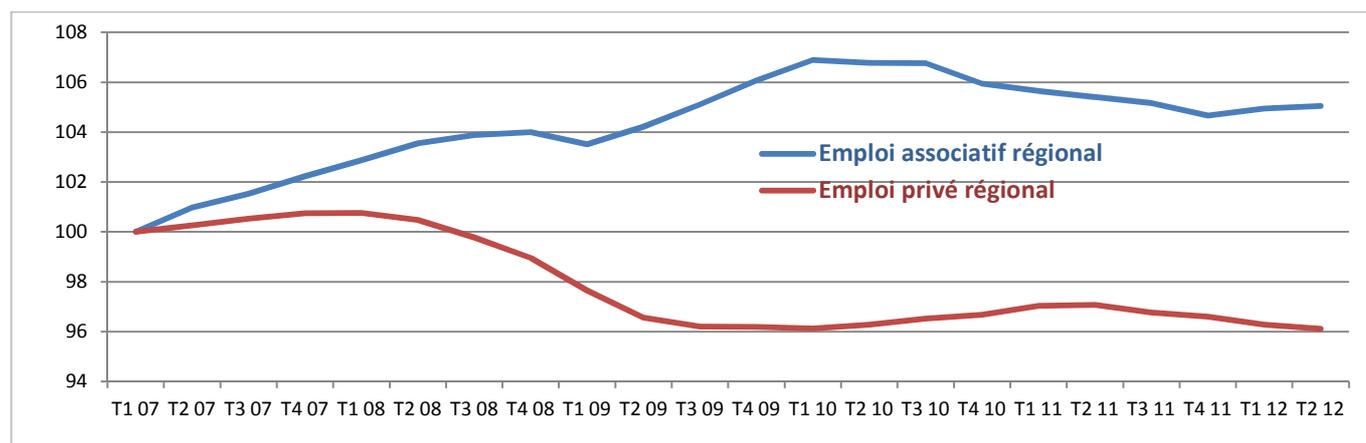
Secteur d'activité	T1-2010	T2-2010	T3-2010	T4-2010	T1-2011	T2-2011	T3-2011	T4-2011	T1-2012	T2-2012
Enseignement	0,8%	-0,1%	0,2%	-0,3%	-0,2%	-0,4%	-0,1%	-0,1%	-0,5%	0,1%
Culture	1,6%	1,1%	0,6%	-2,3%	0,2%	-0,6%	-1,0%	0,0%	-0,9%	0,7%
Sport	1,9%	1,0%	2,1%	-1,8%	-0,1%	-0,9%	-0,9%	-0,5%	1,9%	-0,2%
Médicosocial	0,5%	0,7%	0,7%	0,0%	0,0%	0,4%	0,3%	0,2%	0,8%	0,2%
Santé	0,2%	0,5%	0,4%	-0,2%	0,5%	-0,4%	0,0%	0,2%	-0,1%	-0,1%
Social sans hébergement	0,0%	0,1%	0,5%	-0,9%	0,1%	-0,2%	-0,1%	-0,1%	0,3%	0,0%
<i>Dont aide à domicile</i>	-0,8%	-0,1%	0,3%	-1,5%	-0,5%	-0,6%	-0,5%	-0,5%	-0,3%	-0,2%
Total associations	0,5%	0,4%	0,5%	-0,7%	-0,1%	-0,3%	-0,2%	0,0%	0,3%	0,0%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités. Lecture : L'emploi associatif, dans le secteur de l'enseignement, a augmenté de 0,1% entre le 1^{er} trimestre 2012 et le 2^{ème} trimestre 2012. Il a diminué de 0,2% dans le sport.

Autour de l'évolution moyenne de 0,3% de l'emploi associatif au cours du semestre, l'aide à domicile présente le bilan le plus préoccupant, qui fait suite à deux années de diminution, depuis le début 2010. Inversement, le secteur médicosocial et le secteur social sans hébergement semblent relativement épargnés. D'autres secteurs repartent à la hausse au deuxième trimestre 2012, pour certains après une série de retraits, comme l'enseignement ou la culture. Ce fut aussi le cas du sport au premier trimestre 2012, avec une progression significative, mais qui semble enrayée au deuxième trimestre.

D – Emploi associatif et emploi privé en région Centre

Le graphique suivant est particulièrement significatif de l'enjeu économique du secteur associatif dans la région : au sein d'un emploi privé qui a subi une forte contraction, il reste, au cours de la période observée ici (2007-2012) à un niveau de développement important.



Source : ACOSS-URSSAF. Traitement R&S. Lecture : L'évolution du nombre d'emplois du régime général est indiquée en évolution, à partir d'une base 100 au 1er trimestre 2007, selon un glissement trimestriel, corrigé des variations saisonnières.

Entre le début de l'année 2007 et la moitié de l'année 2012, le secteur associatif a conservé une évolution positive d'un peu plus de 5%. Pendant la même période, l'ensemble de l'emploi privé accusait une baisse de l'ordre de 4% du nombre des salariés, soit une perte de l'ordre de 25.700 emplois.

E – La répartition régionale des salariés

Le tableau suivant montre que la région Centre comporte proportionnellement davantage de salariés associatifs dans le secteur social, et significativement moins dans celui de la santé.

Secteurs	Nombre de salariés	Ventilation régionale en %	Ventilation nationale en %
Enseignement	6 954	10,7	11,9
Sport	2963	4,5	4,2
Santé *	2460	3,8	7,3
Social *	33 646	51,6	48,1
Loisirs	298	0,5	0,6
Culture	1692	2,6	3,3
Autres activités (1)	8 397	12,9	10,9
Autres (2)	8 805	13,5	13,6
Total 65 215	65 215	100	100

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2011. Traitement R&S - L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Un tableau complémentaire permet de voir comment se distribuent les salariés associatifs, dans chacun des départements, avec une comparaison nationale.

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	France
Enseignement	7,3	10,5	6,7	13,2	10,1	11,6	11,9
Sport	3,1	5,3	3,6	4,0	5,2	5,5	4,2
Santé	2,7	2,2	1,9	5,6	1,5	5,0	7,3
Social	55,9	57,0	48,0	49,9	58,0	47,2	48,2
Loisirs	0,2	0,6	0,5	0,8	0,3	0,2	0,6
Culture	1,5	2,6	1,8	3,3	2,2	2,9	3,3
Autres activités ⁽¹⁾	16,5	10,3	11,6	10,8	11,4	15,7	10,9
Autres ⁽²⁾	12,8	11,5	25,9	12,4	11,3	11,9	13,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2011. Traitement R&S - L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

On trouve proportionnellement davantage de salariés dans l'enseignement associatif dans l'Indre-et-Loire, davantage de salariés dans le sport en Eure-et-Loir, dans le Loir-et-Cher et le Loiret, et un peu plus dans la santé, dans les deux départements les plus urbanisés. Dans le secteur social, un groupe de trois départements (Cher – Eure-et-Loir – Loir-et-Cher) se distingue nettement des trois autres. Comme dans les autres régions, la proportion des emplois culturels est plus faible dans les départements ruraux (ici Cher et Indre), les associations ne disposant pas des mêmes moyens.

La rubrique « autres », correspond à des associations dites par défaut « non classées ailleurs » : dans la région Centre, la proportion des salariés correspondants (11,9%) se situe au-dessous de la moyenne nationale (13,6%). Nous avons démontré que la moitié de ces associations pourraient fort bien être classées dans l'une des rubriques de la nomenclature à la disposition des services de l'INSEE. La meilleure preuve se situe en Aquitaine, région la plus vertueuse en la matière (6,9% seulement).

F – Le secteur sanitaire et social en région

Comme nous l'avons vu, le seul secteur sanitaire et social représente plus de 55% du total des emplois associatifs de la région, soit environ 36.000 salariés. Il est donc important de préciser comment se répartissent ces emplois.⁵

Secteur d'activité (1)	Employeurs	Salariés	Salariés par établissement	Masse salariale
Santé	127	2 460	19	73 060
Hébergement médicalisé	104	5 367	51	122 349
Hébergement social	251	5 729	23	124 843
Action sociale sans hébergement	798	22 550	28	332 442
Ensemble sanitaire et social	1 280	36 106	28	652 693

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2011. Traitement R&S. (1) La nomenclature de ces secteurs figure en annexe technique.

A elle seule, l'action sociale sans hébergement représente plus de 22.000 salariés, dont les personnes travaillant dans le secteur de l'aide à domicile qui fera l'objet d'un chapitre spécifique.

Le tableau suivant détaille la composition du secteur social dans chaque département, et doit être lu en lien avec les données démographiques et géographiques figurant en début d'étude. Une comparaison aux repères nationaux nous a semblé présenter davantage d'enseignements.

Nombre de salariés en % (1)	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	France
Hébergement médicalisé	7,7	7,4	13,7	7,2	7,9	7,8	9,3
Hébergement social	6,3	9,5	9,0	8,7	8,5	9,8	9,2
Aide à domicile	11,3	12,9	11,8	12,6	21,5	10,5	10,0
Accueil d'adultes handicapés ou de pers. âgées	2,4	0,4	0,2	1,0	0,8	0,2	0,5
Aide par le travail	12,1	10,6	7,7	10,5	13,2	9,2	7,6
Accueil de jeunes enfants	0,9	0,1	0,3	1,1	0,2	0,4	1,8
Accueil d'enfants handicapés	2,2	3,4	2,4	1,7	0,6	1,1	1,3
Accueil d'enfants et d'adolescents	0,2	1,9	1,2	0,4	0,4	0,3	0,5
Autres actions sociales sans hébergement ⁽²⁾	12,7	10,8	1,7	6,6	5,1	7,9	8,0
Ensemble du secteur social ⁽³⁾	55,9	57,0	48,0	49,9	58,0	47,2	48,1

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2011. Traitement R&S. (1) Attention, il s'agit bien du pourcentage des salariés par rapport à l'ensemble associatif, dont le total figure en dernière ligne. Lecture : Le Cher présente 7,7% de salariés dans le secteur de l'hébergement médicalisé, et la somme des pourcentages des différentes rubriques égale 55,9%, soit la proportion des salariés du sanitaire et social. (2) Centres sociaux, aide aux victimes, activités caritatives... (3) Rappel de la proportion figurant dans le tableau général des emplois associatifs.

Pour une présentation exacte des données, les pourcentages figurant dans le tableau correspondent à la place d'une rubrique donnée dans l'ensemble du secteur associatif, et non dans le sous-ensemble sanitaire et social qui varie fortement selon les départements : de 48% des salariés dans l'Indre à 58% dans le Loiret. Certains départements se distinguent ainsi tout particulièrement : l'Indre proportionnellement pour l'hébergement médicalisé, le Loir-et-Cher pour l'aide à domicile, et l'Eure-et-Loir pour l'accueil d'enfants handicapés.

⁵ Secteur étudié également dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec l'UNIOOSS.

G – Les déclarations d'embauche dans le secteur associatif

Nous connaissons le bilan des emplois associatifs, au cours d'une année donnée, avec la possibilité de mesurer l'évolution d'une année sur l'autre. Mais cette évolution « nette », est composée d'un « flux d'entrée », que constituent les embauches, et d'un « flux de sortie », que constituent les fins de contrats non renouvelés et les suppressions de postes. Il est donc important d'étudier, comme nous le faisons maintenant depuis quatre ans, les déclarations uniques d'embauches (DUE), déposées par les employeurs auprès des URSSAF, pour en savoir un peu plus sur ce flux d'entrée.

Il apporte de multiples informations sur la répartition des contrats qui sont proposés aux salariés entrants (CDD courts ou long, CDI) et sur les salariés eux-mêmes (genre et âge). De plus, il apporte des informations sur les spécificités du secteur associatif par rapport au secteur concurrentiel.

a) Cadrage national

Ce premier tableau présente la répartition des contrats, dans le secteur associatif et dans l'ensemble du secteur privé.

Année	ASSOCIATIONS au plan national			ENSEMBLE DU SECTEUR PRIVE au plan national		
	CDD court	CDD long	CDI	CDD court	CDD long	CDI
2008	75,7%	17,0%	7,3%	61,4%	19,8%	18,8%
2009	76,9%	16,6%	6,5%	64,5%	19,5%	16,0%
2010	77,6%	16,3%	6,1%	64,9%	18,9%	16,2%
2011	78,0%	16,1%	5,9%	66,1%	18,2%	15,7%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Sur 100 déclarations uniques d'embauche dans le secteur associatif, en 2011, 78 concernaient un contrat de moins d'un mois, 16 un CDD de plus d'un mois, et 6 un CDI.

On pourrait être surpris par la forte proportion des contrats très courts qui portent sur une durée inférieure à un mois : en fait, elle est un peu plus forte dans le secteur associatif (78%) que dans l'ensemble du secteur privé (66%) qui en comporte aussi beaucoup. Si l'on fait abstraction du secteur culturel, dont on va voir qu'il en compte beaucoup, on tombe à une proportion de 71%, plus proche de celle de l'ensemble du privé.

En revanche, on sera frappé par la faible proportion de CDI qui est passée de plus de 10% en 2001 à 6% sur 10 ans dans le secteur associatif, par rapport à l'ensemble du secteur privé, lui aussi en baisse de 26% à moins de 16% au fil des années. Au cours des quatre dernières années observées (2008-2011), la proportion des CDI a fortement baissé dans le secteur associatif, de 7,3% en 2008 à 5,9% en 2011. Dans l'ensemble du secteur privé, la baisse est également nette, de 18,8% en 2008 à 15,7% en 2011.

Le secteur du sport présente la plus faible proportion de contrats courts (43%) et la plus forte proportion de CDI (14%). Inversement, le secteur associatif de la culture utilise largement les contrats de moins d'un mois (96%), et fort peu les CDI (1%). Il en est à peu près de même dans le secteur culturel lucratif (respectivement 94% et 3%).

Dans le domaine de l'enseignement, les associations présentent une proportion de 9% de CDI, pour une proportion de 14% dans l'enseignement privé non associatif. Il y a également une petite différence entre le secteur associatif de la santé (8% de CDI) et le secteur privé non associatif (11% de CDI). Le secteur médicosocial a fortement recours à des contrats courts (86%).

Au sein du secteur social sans hébergement (61% de contrats courts), on retiendra que celui de l'aide à domicile utilise plus fortement ces petits contrats temporaires (71%).

Ce deuxième tableau présente la ventilation des contrats, en 2011, selon l'âge et le genre des salariés embauchés dans le secteur associatif et dans l'ensemble du secteur privé.

Tranche d'âge et sexe	ASSOCIATION						ENSEMBLE DU PRIVE					
	CDD court		CDD long		CDI		CDD court		CDD long		CDI	
	femme	homme	femme	homme	femme	homme	femme	homme	femme	homme	femme	homme
Moins 24 ans	77%	73%	18%	22%	5%	5%	66%	54%	22%	28%	12%	17%
De 25 à 39 ans	76%	81%	17%	14%	7%	5%	66%	62%	18%	17%	16%	21%
De 40 à 49 ans	77%	83%	16%	12%	7%	5%	73%	70%	15%	13%	13%	17%
50 ans et plus	77%	80%	17%	15%	7%	5%	78%	73%	12%	14%	9%	13%
Total par sexe	76%	81%	17%	15%	7%	5%	69%	63%	18%	19%	13%	18%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Chez les moins de 24 ans, 77% des femmes engagées en 2011 ont un contrat court dans une association, 18% d'entre elles un CDD long et 5% ont un CDI. Ces chiffres sont respectivement de 66%, de 22% et de 12%, pour les femmes du même âge embauchées dans l'ensemble du secteur privé.

La moyenne générale des contrats de moins d'un mois est de 78% du total. Le tableau montre que les hommes de plus de 25 ans sont proportionnellement un peu plus nombreux à en bénéficier. Dans l'ensemble du secteur privé, la situation est inverse, avec une plus forte proportion de femmes concernées, tout particulièrement parmi les plus jeunes.

Par ailleurs, le total des CDD longs correspond à 16% environ : la proportion des femmes qui en bénéficient ne varie pas beaucoup (entre 16% et 18%), au sein du secteur associatif. Il n'en est pas de même pour les hommes dont une forte proportion de moins de 25 ans (22%) se situe dans ce cas.

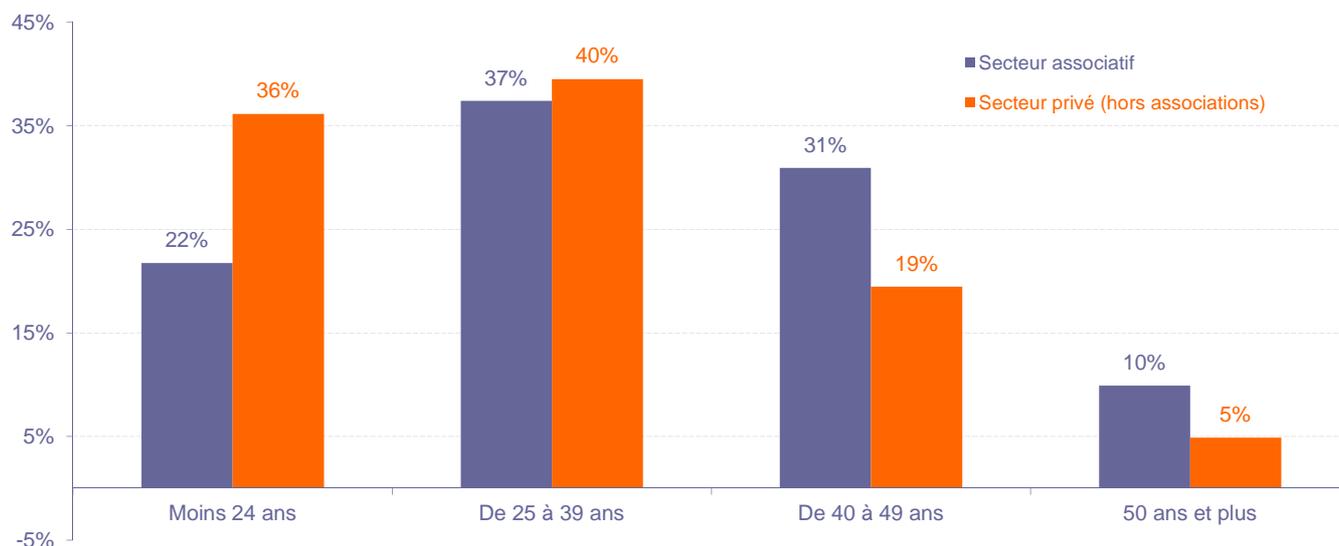
S'agissant des CDI, on n'observe pas de différences significatives, que ce soit en fonction du sexe, ou que ce soit en fonction de l'âge. Ceci par grande différence avec l'ensemble du secteur privé : les femmes y sont en effet proportionnellement moins nombreuses que les hommes à se voir proposer un CDI, et ceci tout particulièrement parmi les plus jeunes (12% contre 17%), et au-delà de 50 ans (9% contre 13%).⁶

Pour ce qui concerne l'année 2011, la proportion de femmes auxquelles un contrat de travail de plus d'un mois a été proposé varie fortement selon l'activité : autour de la moyenne de 65%, les plus hautes valeurs se situent dans le secteur de la santé (80%), dans le domaine médico-social (77%) et dans le domaine social sans hébergement (73%). Elles sont dans la moyenne pour l'enseignement (60%) et les activités récréatives (69%). Et elles sont au plus bas dans les activités culturelles (48%) et le sport (41%).

Le secteur associatif n'hésite pas à embaucher à tous les âges, et tout particulièrement au-delà de 50 ans, pendant que le secteur lucratif néglige ces personnes. Cette caractéristique constant de ce secteur, est tout particulièrement visible, comme le montre le graphique suivant, lorsque l'on compare son bilan 2011 à celui du reste du secteur privé.

⁶ Le lecteur intéressé pourra se reporter à l'édition 2010 de *La France associative en mouvement* pour disposer de l'évolution de cette proportion d'embauches féminines, selon les années et selon les secteurs.

Répartition des embauches de plus d'un mois en 2011, selon l'âge (en %)



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Parmi les embauches de plus d'un mois, le secteur associatif compte 22% de moins de 24 ans, alors que le reste du secteur privé (hors associations) en compte 36%

Le secteur associatif recrute moins de jeunes de moins de 25 ans (22% contre 36% dans le reste du secteur privé) et nettement plus de personnes de plus de 40 ans (41% contre 24%). Cette caractéristique s'est accentuée au fil des années, puisque l'âge moyen des personnes embauchées dans les associations a augmenté régulièrement, entre 2000 (33 ans) et 2009 (près de 37 ans).

S'agissant des personnes de plus de 50 ans, leur proportion est exactement du double, dans le secteur associatif, par rapport au secteur privé, hors associations. Ceci s'explique par le fait que désormais, de nombreux mouvements interviennent dans la vie professionnelle de chacun ; il est fini le temps où, sitôt les études terminées, on s'installait dans un emploi durable, parfois jusqu'à la retraite. Cela illustre aussi les difficultés des seniors à trouver leur place dans le secteur privé.

L'INSEE a bien noté ces mutations et observe qu'« aujourd'hui, l'emploi apparaît plus « éclaté », qu'il s'agisse des statuts et des situations d'activité entre l'emploi et le chômage, des durées et rythmes de travail, des modes de rémunération ou des unités productives »⁷.

Pour ce qui concerne le secteur associatif, il faut ajouter un autre facteur : de plus en plus de personnes recherchent du sens à leur vie professionnelle, après une première partie qui ne leur a pas toujours donné satisfaction. Elles s'orientent alors vers les associations qui leur semblent porter des projets humainement plus riches.

b) Données régionales

La ventilation des contrats, au cours d'une période significative de dix années, permet de voir comment se comporte le secteur associatif dans l'ensemble du secteur privé. Le tableau suivant montre ces différences, conformément à ce qui a déjà été constaté au plan national.

⁷ INSEE Première 50 ans de mutations de l'emploi n°1312 – septembre 2010.

Année	ASSOCIATIONS REGION CENTRE			ENSEMBLE DU SECTEUR PRIVE REGION CENTRE		
	CDD court	CDD long	CDI	CDD court	CDD long	CDI
2001	65%	25%	10%	45%	29%	27%
2002	68%	22%	10%	48%	27%	25%
2003	69%	21%	10%	50%	27%	23%
2004	71%	20%	8%	52%	26%	22%
2005	71%	19%	10%	53%	24%	23%
2006	75%	17%	8%	55%	23%	22%
2007	76%	16%	7%	55%	23%	22%
2008	78%	15%	7%	57%	22%	21%
2009	78%	15%	6%	62%	21%	17%
2010	78%	16%	6%	62%	21%	17%
2011	78%	16%	6%	63%	20%	17%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Sur 100 déclarations uniques d'embauche dans le secteur associatif régional, en 2011, 78 concernaient un contrat de moins d'un mois, 16 un CDD de plus d'un mois, et 6 un CDI.

De par ses caractéristiques du domaine culturel, et aussi de par certaines de ses activités saisonnières, le secteur associatif a plus souvent recours aux contrats de moins d'un mois (78% contre 63%) que dans l'ensemble du secteur privé. Et ce recours est passé de 65% en 2001 à 78% en 2012, évoluant un peu moins que l'ensemble du secteur privé, lui-même passé de 45% à 63% en 10 ans. La part des CDI est assez faible dans le secteur associatif : elle est passée de 10% en 2001 à seulement 6% en 2011, pendant que celle qui est constatée dans l'ensemble du secteur privé évoluait aussi à la baisse, de 27% à 17%.

7 – LA MASSE SALARIALE DU SECTEUR ASSOCIATIF

Environ 35,5 milliards d'euros au plan national, soit sensiblement la même que le secteur des transports, la masse salariale associative constitue un enjeu économique important. Dans la région Centre, elle représente près de 1,2 milliard d'euros, soit près de 7% de la masse totale du secteur privé, comme au plan national. Le tableau suivant détaille ces données selon les différents départements.

Départements	Masse salariale en millions d'euros	Part de la masse salariale associative dans le total de la masse salariale privée
Cher	141	8,0%
Eure-et-Loir	137	5,3%
Indre	112	8,7%
Indre-et-Loire	296	7,3%
Loir-et-Cher	138	6,5%
Loiret	332	6,5%
Région Centre	1 155	6,8%
France	35 418	6,8%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2011. Traitement R&S.

La masse salariale dépend tout autant du nombre de salariés que du temps travaillé, des différentes des qualifications, et aussi, le cas échéant, de l'influence des conventions collectives. Rappelons que les salariés à temps partiel sont significativement plus nombreux dans les secteurs des loisirs, du sport et de la culture. Ici, tout comme pour ce qui concerne la proportion des salariés associatifs au sein du secteur privé, le ratio dépend du dynamisme économique du département : d'où le taux plus faible en Eure-et-Loir, notamment.

8 – CONCURRENCES ENTRE SECTEUR ASSOCIATIF ET LUCRATIF

Pour certaines activités, le secteur lucratif se montre actif et vient peu à peu en concurrence avec le secteur associatif. Il en est ainsi, dans le domaine sanitaire et social, de l'aide à domicile et de l'accueil des jeunes enfants, tout comme pour la prise en compte des personnes âgées, et par ailleurs dans le domaine du sport, pour ce qui concerne notamment les clubs de sport et les activités de loisirs.

A – L'aide à domicile

Un premier tableau, extrait d'une fiche préparée conjointement par R&S et l'UNIOPSS, dans le cadre du CNAR social, montre comment la région Centre se situe, par rapport aux autres régions, pour la part de masse salariale⁸ que représentent les associations, dans l'aide à domicile, hors secteur public.

Régions	Proportion de la masse salariale associative en 2007	Proportion de la masse salariale associative en 2011	Evolution 2007-2011 de cette proportion
Alsace	93%	86%	-7%
Aquitaine	89%	84%	-5%
Auvergne	89%	80%	-9%
Basse-Normandie	95%	87%	-8%
Bourgogne	95%	93%	-2%
Bretagne	94%	88%	-6%
Centre	94%	86%	-8%
Champagne-Ardenne	71%	53%	-18%
Corse	90%	71%	-19%
Franche-Comté	90%	81%	-9%
Haute-Normandie	93%	84%	-9%
Ile-de-France	94%	59%	-34%
Languedoc-Roussillon	88%	86%	-2%
Limousin	94%	79%	-15%
Lorraine	96%	90%	-6%
Midi-Pyrénées	92%	80%	-12%
Nord-Pas-de-Calais	76%	68%	-8%
Pays de la Loire	97%	93%	-3%
Picardie	94%	88%	-6%
Poitou-Charentes	93%	85%	-8%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	94%	79%	-16%
Rhône-Alpes	99%	94%	-5%
Outre-mer	95%	80%	-15%
Total	91%	80%	-11%

Source : ACOSS-URSSAF. Traitement R&S. Fiche nationale CNAR – UNIOPSS-R&S. Lecture : Dans la région Centre, les associations délivraient 94% de la masse salariale du secteur privé d'aide à domicile, en 2007, et 86% en 2011.

La région Centre se situait un peu au-dessus de la moyenne nationale, en 2007, pour ce qui concerne la part de la masse salariale associative (94% contre 91%). Entre 2007 et 2011, cette part a moins diminué que dans les autres régions (8 points contre 11 points). Elle se trouve en 8^{ème} rang régional en 2011, avec une proportion maintenue nettement au-dessus de la moyenne nationale (86% contre 80%).

⁸ La masse salariale constitue le meilleur critère pour cette comparaison, car elle tient compte à la fois du nombre de salariés et du temps travaillé.

Le tableau suivant permet de situer les six départements de la région, selon les mêmes critères : il s'agit donc de présenter la proportion de masse salariale associative constatée en 2011, ainsi que l'évolution observée entre 2007 et 2011.

Département	Proportion 2011	Variation 2007-2001	Département	Proportion 2011	Variation 2007-2001	Département	Proportion 2011	Variation 2007-2001
Ain	94%	0%	Gers	99%	-1%	Pyrénées-Atlantiques	75%	-12%
Aisne	87%	-5%	Gironde	73%	-16%	Hautes-Pyrénées	94%	-1%
Allier	90%	4%	Hérault	77%	-17%	Pyrénées-Orientales	85%	-10%
Alpes-de-Hte-Prov.	97%	-1%	Ille-et-Vilaine	86%	-6%	Bas-Rhin	77%	-13%
Hautes-Alpes	94%	-5%	Indre	93%	-5%	Haut-Rhin	85%	-3%
Alpes-Maritimes	48%	-32%	Indre-et-Loire	86%	-9%	Rhône	68%	-15%
Ardèche	99%	-1%	Isère	84%	-12%	Haute-Saône	98%	-1%
Ardennes	89%	-10%	Jura	96%	-3%	Saône-et-Loire	74%	-11%
Ariège	95%	-4%	Landes	73%	-10%	Sarthe	83%	-9%
Aube	85%	-8%	Loir-et-Cher	93%	-1%	Savoie	68%	-25%
Aude	71%	-15%	Loire	91%	-3%	Haute-Savoie	88%	-9%
Aveyron	92%	-5%	Haute-Loire	96%	0%	Paris	45%	-16%
Bouches-du-Rhône	81%	-11%	Loire-Atlantique	83%	-11%	Seine-Maritime	87%	-7%
Calvados	88%	-3%	Loiret	84%	-12%	Seine-et-Marne	65%	-24%
Cantal	97%	0%	Lot	45%	-55%	Yvelines	47%	-17%
Charente	80%	-1%	Lot-et-Garonne	94%	-4%	Deux-Sèvres	83%	-14%
Charente-Maritime	82%	-11%	Lozère	95%	-5%	Somme	90%	-10%
Cher	91%	-9%	Maine-et-Loire	88%	-3%	Tarn	87%	-11%
Corrèze	92%	-8%	Manche	97%	-2%	Tarn-et-Garonne	91%	-4%
Corse-du-Sud	83%	-17%	Marne	88%	-5%	Var	65%	-25%
Haute-Corse	97%	-3%	Haute-Marne	93%	-2%	Vaucluse	67%	-21%
Côte-d'Or	46%	-3%	Mayenne	99%	0%	Vendée	94%	-5%
Côtes-d'Armor	92%	-6%	Meurthe-et-Moselle	90%	-7%	Vienne	92%	-4%
Creuse	100%	1%	Meuse	91%	-8%	Haute-Vienne	93%	-6%
Dordogne	91%	-8%	Morbihan	66%	-12%	Vosges	95%	-4%
Doubs	90%	-3%	Moselle	78%	-9%	Yonne	92%	-1%
Drôme	54%	1%	Nièvre	78%	-16%	Territoire de Belfort	90%	-10%
Eure	86%	-9%	Nord	86%	-8%	Essonne	71%	-19%
Eure-et-Loir	80%	-10%	Oise	71%	-16%	Hauts-de-Seine	35%	-30%
Finistère	86%	-8%	Orne	99%	0%	Seine-Saint-Denis	54%	1%
Gard	79%	-19%	Pas-de-Calais	96%	-3%	Val-de-Marne	61%	-17%
Haute-Garonne	75%	-11%	Puy-de-Dôme	74%	-7%	Val-d'Oise	74%	-10%

Source : ACOSS-URSSAF. Traitement R&S. Fiche nationale CNAR – UNIOPSS-R&S. Lecture : Dans le Cher, la proportion de masse salariale associative représente 91% de l'aide à domicile du secteur privé. Cette proportion se situait à 100% en 2007.

La part associative se situe au-dessus de 90% dans le Cher, dans l'Indre et le Loir-et-Cher. Elle est plus basse, compte-tenu de la pénétration du secteur lucratif, dans l'Indre-et-Loire, le Loiret, et surtout en Eure-et-Loir (80%).

Entre 2007 et 2011, c'est dans le Loiret et l'Eure-et-Loir que la percée du secteur lucratif semble avoir été la plus forte. Inversement, il n'y a pas eu beaucoup de changements dans l'Indre, et surtout dans le Loir-et-Cher.

B – L'accueil des jeunes enfants

Ce secteur est repéré par son code APE 8891A. Un premier tableau, extrait de la fiche nationale disponible sur notre site et sur le site de l'UNIOPSS, présente les chiffres clefs dans chaque région, au titre de l'année 2011.

Régions	Emplois	Nombre moyen d'emplois par établissement	Masse salariale (en K €)	Salaire moyen annuel par tête
Alsace	2 915	15	47 484	16 292
Aquitaine	1 932	11	33 400	17 289
Auvergne	384	8	6 330	16 491
Basse-Normandie	445	8	6 038	13 573
Bourgogne	384	8	6 179	16 095
Bretagne	994	7	16 284	16 388
Centre	380	5	5 035	13 246
Champagne-Ardenne	503	10	8 548	16 990
Corse	159	9	2 762	17 385
Franche-Comté	191	5	2 777	14 539
Haute-Normandie	601	8	9 847	16 374
Ile-de-France	4 700	11	92 728	19 731
Languedoc-Roussillon	1 047	10	18 161	17 349
Limousin	182	4	2 710	14 880
Lorraine	1 360	9	23 942	17 599
Midi-Pyrénées	2 193	11	37 821	17 249
Nord- Pas de Calais	1 199	12	19 082	15 910
Pays de la Loire	1 541	7	22 706	14 739
Picardie	590	11	10 120	17 166
Poitou-Charentes	670	9	10 929	16 303
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 427	11	62 661	18 282
Rhône-Alpes	4 963	9	80 728	16 268
Outre-mer	2 040	11	40 604	19 909
France entière	32 798	10	566 874	17 284

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Fiche nationale CNAR – UNIOPSS-R&S.

Les régions comportant en moyenne les établissements les plus importants, en termes d'effectifs, sont l'Alsace et le Nord-Pas de Calais. Inversement, ils sont plutôt de petite taille dans le Centre, la Franche-Comté et le Limousin.

Le salaire moyen annuel par tête traduit en général le temps de travail : à partir d'une moyenne nationale de l'ordre de 17.300 euros, les régions Outre-mer et Ile-de-France se détachent, et les régions Basse-Normandie et Centre sont en retrait.

Dans un deuxième tableau, on peut observer l'évolution des effectifs et de la masse salariale au cours de la décennie. D'abord entre 2002 et 2007, puis entre 2007 et 2011, pour mesurer les éventuels effets de la crise économique.

Régions	Variation des effectifs entre 2002 et 2007	Variation de la masse salariale (en euros courants) entre 2002 et 2007	Variation des effectifs entre 2007 et 2011	Variation de la masse salariale (en euros courants) entre 2007 et 2011
Alsace	29%	49%	2%	10%
Aquitaine	14%	44%	4%	20%
Auvergne	22%	52%	16%	37%
Basse-Normandie	21%	39%	6%	21%
Bourgogne	1%	25%	9%	22%
Bretagne	18%	47%	-1%	15%
Centre	-9%	11%	8%	16%
Champagne-Ardenne	116%	181%	9%	13%
Corse	13%	58%	-5%	1%
Franche-Comté	19%	36%	15%	25%
Haute-Normandie	5%	19%	4%	14%
Ile-de-France	7%	26%	9%	16%
Languedoc-Roussillon	1%	18%	1%	17%
Limousin	51%	63%	-6%	11%
Lorraine	30%	46%	35%	52%
Midi-Pyrénées	15%	43%	9%	22%
Nord- Pas de Calais	-1%	18%	38%	52%
Pays de la Loire	35%	64%	13%	24%
Picardie	0%	17%	18%	35%
Poitou-Charentes	24%	60%	19%	27%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17%	37%	-3%	12%
Rhône-Alpes	15%	34%	9%	22%
Outre-mer	14%	36%	11%	30%
France entière	15%	37%	8%	21%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Fiche nationale CNAR – UNIOPSS-R&S.

Globalement, le nombre des salariés a augmenté de 15% entre 2002 et 2007, avec l'exception de la région Champagne Ardenne qui a plus que doublé ses effectifs en cinq ans. Inversement, les régions Bourgogne, Languedoc Roussillon, Nord Pas de Calais et Picardie sont restées au même niveau, pendant que la région Centre perdait des effectifs.

Entre 2007 et 2011, l'évolution moyenne du nombre de salariés a été nettement plus faible (8%). Les régions Auvergne, Franche Comté, Lorraine, Pays de la Loire, Picardie et Poitou Charentes se situent nettement au-dessus de cette moyenne. Inversement les régions Bretagne, Corse et PACA ont perdu des salariés. La région Centre a gagné 8% de salariés, au même niveau que le repère national.

Au-delà du tableau, l'observation de la variation entre les années 2010 et 2011 montre une évolution moyenne des effectifs de l'ordre de 1%, avec une augmentation dépassant 5% en Auvergne, en Champagne, en Lorraine, en Picardie et Poitou Charentes. Une baisse de l'ordre de 3% en Bourgogne,

Bretagne, et PACA, et une baisse plus nette en Basse Normandie (5,7%), Franche Comté (8,6%), et surtout en Limousin (13,1%). Le nombre de salariés a légèrement augmenté en région Centre (1,3%).

Il est important d'indiquer la répartition des salariés, en sein de la région, avec une majorité dans l'Indre-et-Loire (52%), environ 20% dans le Cher et 17% dans le Loiret. Il y a très peu de salariés de ce secteur dans les trois autres départements.

Le tableau suivant montre les évolutions régionales de la part de masse salariale associative. Le secteur associatif représentait 96% du total de l'activité sous statut privé, en 2002, et seulement 75% en 2011. Cette percée du secteur lucratif est différente selon les régions.

Régions	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Alsace	100%	100%	100%	100%	100%	99%	99%	98%	93%	92%
Aquitaine	99%	99%	99%	99%	99%	100%	99%	98%	95%	92%
Auvergne	100%	100%	100%	100%	87%	86%	85%	85%	84%	79%
Basse-Normandie	100%	100%	100%	100%	100%	96%	89%	86%	84%	80%
Bourgogne	100%	100%	100%	100%	100%	99%	88%	81%	74%	71%
Bretagne	100%	100%	100%	100%	98%	96%	94%	90%	85%	79%
Centre	70%	68%	70%	70%	70%	68%	63%	58%	54%	46%
Champagne-Ardenne	90%	91%	95%	93%	89%	86%	82%	77%	73%	69%
Corse	100%	100%	100%	100%	100%	99%	95%	89%	84%	81%
Franche-Comté	100%	100%	100%	100%	100%	99%	86%	82%	75%	65%
Haute-Normandie	98%	98%	98%	98%	100%	99%	95%	92%	85%	82%
Ile-de-France	99%	99%	99%	97%	91%	83%	74%	66%	60%	53%
Languedoc-Roussillon	88%	87%	87%	87%	87%	86%	85%	83%	82%	77%
Limousin	100%	100%	100%	100%	100%	97%	91%	91%	92%	89%
Lorraine	100%	100%	100%	100%	100%	99%	97%	97%	95%	94%
Midi-Pyrénées	75%	76%	77%	76%	77%	79%	81%	80%	79%	77%
Nord- Pas de Calais	99%	99%	98%	99%	96%	92%	89%	85%	84%	77%
Pays de la Loire	100%	100%	100%	100%	100%	100%	99%	97%	94%	90%
Picardie	98%	98%	98%	98%	98%	98%	96%	95%	89%	85%
Poitou-Charentes	100%	100%	100%	100%	100%	100%	98%	98%	96%	94%
PACA	97%	97%	97%	97%	96%	95%	94%	82%	80%	74%
Rhône-Alpes	96%	96%	95%	96%	96%	95%	94%	91%	86%	80%
Outre-mer	99%	98%	98%	99%	98%	98%	98%	97%	95%	95%
France entière	96%	96%	96%	95%	94%	92%	89%	84%	80%	75%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

Dès l'année 2002, la région Centre connaissait une répartition de la masse salariale nettement différente de la moyenne nationale (70% pour les associations, contre 96% en moyenne). Elle partageait cette caractéristique avec la région Midi-Pyrénées (75%). Alors que cette dernière a connu une répartition stable, entre 2002 et 2011, la région Centre a vu la sienne baisser significativement, de 70% à 46% seulement, un peu au-dessous de l'île de France (53%).

Cette très faible part s'explique par le fait qu'il y a une quasi exclusivité de l'offre lucrative, en 2011, en Eure-et-Loir (91%), dans le Loiret (79%), ou encore dans l'Indre (77%).

C – L'emploi dans le secteur du sport en région Centre

Dans ce focus consacré à l'emploi dans le domaine du sport, ce premier tableau présente la situation en 2011, dans le secteur associatif : près de 1700 associations employeurs, près de 2.900 salariés, pour une masse salariale annuelle de 34,6 millions d'euros.

Départements	Etablissements employeurs	Salariés	Taille moyenne des établissements	Masse salariale distribuée	Salaire annuel moyen par tête (SMPT)
Cher	164	240	1,6	3 316 347	13 833
Eure-et-Loir	286	428	1,7	4 857 505	11 343
Indre	146	258	2,0	3 403 582	13 205
Indre-et-Loire	372	690	2,0	7 578 724	10 980
Loir-et-Cher	240	314	1,4	3 978 309	12 660
Loiret	464	950	2,2	11 467 579	12 066
Région	1 672	2 881	1,7	34 602 046	12 012
France	33 525	74 197	2,5	1 072 247 064	14 451

Source : ACOSS-URSSAF. Traitement R&S.

Les départements d'Indre-et-Loire et du Loiret représentent 50% du nombre d'établissements et, ces derniers étant de plus grande taille, 57% du nombre de salariés. Le Loir-et-Cher se caractérise par des clubs ayant en moyenne moins de salariés (1,4), le Cher et l'Indre par des salaires annuels moyens par tête un peu plus élevés.

D'une année sur l'autre, certains clubs disparaissent en qualité d'employeurs (mais l'association demeure), et d'autres clubs entrent dans la base des employeurs. C'est ainsi que dans la région, environ 8% des employeurs ont disparu en tant que tels, entre 2010 et 2011, pendant que sur le total des employeurs présents en 2011, 6% étaient de nouveaux employeurs.

Par comparaison, le tableau suivant présente le secteur lucratif régional en 2011 : 390 établissements, pour un peu plus de 2.500 salariés et une masse salariale de près de 60 millions d'euros.

Départements	Etablissements employeurs	Salariés	Taille moyenne des établissements	Masse salariale distribuée	Salaire annuel moyen par tête (SMPT)
Cher	56	223	4,3	5 034 869	22 553
Eure-et-Loir	63	369	6,2	6 670 578	18 065
Indre	31	195	6,6	5 997 191	30 775
Indre-et-Loire	88	703	8,7	19 073 417	27 131
Loir-et-Cher	57	475	9,1	10 059 744	21 190
Loiret	94	583	6,9	12 820 694	21 981
Région	389	2 548	7,1	59 656 493	23 410
France	14 664	87 251	6,9	2 549 437 139	29 220

Source : ACOSS-URSSAF. Traitement R&S.

Ces salariés se situent dans la fabrication des articles de sport (plus de 900 salariés), notamment en Indre-et-Loire et dans le Loir-et-Cher, dans la vente au détail d'articles de sport (1.150 salariés environ) et dans l'enseignement lucratif des disciplines sportives et des activités de loisirs (160 salariés environ), dans les clubs privés de sport (190 salariés environ), et dans les centres de culture physique (70 salariés environ).

Le nombre de salariés par établissement est significativement plus important dans le secteur lucratif (7,1) et les salaires distribués sont également supérieurs (23.410 euros annuels).

Au bilan, le secteur du sport, vu seulement au travers des emplois directs qu'il génère, représente donc environ 5.500 salariés dans la région Centre, pour une masse salariale annuelle proche de 100 millions d'euros.

9 – LES RESPONSABLES ASSOCIATIFS FACE A LA CONJONCTURE

Une enquête est lancée en région Centre et les résultats des questions identiques qui ont été posées, par rapport à l'enquête nationale, montreront les spécificités de cette région. En attendant ces résultats, le lecteur trouvera ci-dessous les principales conclusions que l'on peut tirer. L'étude complète figure sur www.recherches-solidarites.org et les données techniques sont disponibles sur demande.

Dixième vague d'enquête nationale auprès de 1.709 responsables d'association, interrogés en ligne entre le 4 et le 18 décembre 2012. Résultats traités selon la méthode des quotas, appliquée aux critères de secteurs d'activité et de taille d'associations.

A - Le bénévolat : premier sujet de préoccupation

- Seuls 46% des dirigeants se déclarent satisfaits de la situation du bénévolat dans leur association.
- Parmi une liste de 14 sujets d'inquiétude, le bénévolat arrive en tête, devant la situation financière (42%). Posent question :
 - Le nombre de bénévoles disponibles pour les activités de l'association : 52%
 - Le renouvellement des dirigeants : 46%
 - La motivation et l'investissement de l'équipe dirigeante : 22%

Des résultats déjà observés dans un contexte où la ressource bénévole évolue peu alors que le nombre d'associations ne cesse d'augmenter et que les besoins se multiplient, surtout dans le domaine social.

B - Fortes tensions sur le plan financier

La situation financière est jugée *difficile* pour 32% des dirigeants associatifs et *très difficile* par 11%. Au bilan, 43% sont en difficulté financière :

- ✓ 46 % dans le secteur sanitaire et social
- ✓ 49% dans la culture
- ✓ 57% dans les associations de plus de 10 salariés

Ces résultats confortent les derniers chiffres de l'emploi associatif : une baisse générale de 0,6% en 2011 (11.000 salariés de moins), et récemment une nouvelle érosion de 0,1%, au 3^{ème} trimestre 2012.

C - Baromètre semestriel

Ce tableau présente les résultats de trois enquêtes semestrielles. Même si l'on peut suivre l'évolution au fil des vagues nationales, il peut être utile de comparer les résultats de décembre 2012 à ceux de

décembre 2011, dans la mesure où on se situe au même moment de l'année associative, généralement calée sur l'année scolaire. Ceci peut être important, au regard du moral des responsables associatif.

Sujets	Décembre 2012	Mai 2012	Décembre 2011
La situation financière de l'association est jugée bonne ou très bonne	57%	60%	61%
La situation du bénévolat (nombre, disponibilité, savoir-faire...) est jugée bonne ou très bonne	46%	40%	44%
La situation générale de l'association (actions, missions, projets) est jugée bonne ou très bonne	69%	68%	65%
Les satisfactions personnelles des dirigeants sont jugées fortes ou très fortes	73%	66%	-

Source : Enquête nationale Recherches & Solidarités – Décembre 2012.

Un secteur associatif confronté à la crise et aux difficultés. Mais des responsables qui font face et dont le sentiment de sentir particulièrement utile dans les circonstances actuelles, contribue à leurs satisfactions personnelles.

D - Comment voit-on les prochains mois ?

	Décembre 2012	Mai 2012	Décembre 2011
La situation future de l'association (actions, missions...) est pronostiquée bonne ou très bonne	56%	51%	52%
L'association envisage des projets nouveaux ou une extension de l'activité	60%	60%	-

Source : Enquête nationale Recherches & Solidarités – Décembre 2012.

Regain d'optimisme, notamment dans le sport et dans les petites associations (budget inférieur à 10 000 euros). Mais un avenir teinté d'inquiétude dans celles qui emploient plus de 10 salariés. En réponse à des besoins croissants, le plus souvent, ce sont aussi les plus nombreuses à envisager une extension de leur activité (76% pour 60% en moyenne).

E - Question d'actualité : les emplois d'avenir

- ✓ Les dirigeants, citoyens avant tout : parmi ceux qui se disent en préparation ou en réflexion dans l'objectif de recruter, 52% voient dans ce nouveau dispositif un moyen de *renforcer l'équipe de l'association*, 51% veulent *donner sa chance à un jeune*, et 48% souhaitent *démontrer les capacités citoyennes du monde associatif*
- ✓ Toutefois, plus de 60% déclarent manquer d'information. Les attentes portent surtout sur les exigences en termes de formation et d'accompagnement des jeunes.
- ✓ Leurs hésitations : la *Crainte de ne pas pouvoir pérenniser l'emploi* (68%), *l'obligation de recruter un jeune peu qualifié* (55%), *la nécessité de trouver le budget complémentaire pour le poste* (52%) et celle *d'assurer l'encadrement et le suivi d'un jeune peu expérimenté* (44%).
- ✓ Un « *effet d'aubaine* » est observé de la part des associations en difficultés financières : une vigilance s'impose dans leur intérêt et dans celui des jeunes.

F - Les pronostics pour 2013

En décembre 2012, globalement toutes tailles et tous secteurs confondus :

- ✓ 3 % ont un projet immédiat de recrutement d'emplois d'avenir
- ✓ 11% pourraient préparer un dossier dans les prochains mois
- ✓ 4% souhaiteraient partager un emploi d'avenir avec une autre association
- ✓ 3% souhaiteraient le partager dans le cadre d'un groupement d'employeur

- ✓ 23% n'ont pas encore évoqué le sujet
- ✓ 56% ne sentent pas concernés ou préfèrent s'abstenir

A partir de ces bonnes intentions, le curseur pourrait se situer aujourd'hui entre 25 000 et 30 000 emplois d'avenir dans les associations, fin 2013. Plusieurs facteurs peuvent le faire évoluer : les informations diffusées vers les associations, l'accompagnement qui leur sera proposé, pour constituer un dossier, et surtout à la suite des recrutements, la mobilisation des réseaux associatifs, celle des services de l'Etat et des prescripteurs (missions locales), ainsi que les campagnes d'information en direction des jeunes.

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité intelligente par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.

**ANNEXE 1 : DEFINITION DES SECTEURS D'ACTIVITES, AU REGARD DES INSCRIPTIONS
AU JOURNAL OFFICIEL DES ASSOCIATIONS NOUVELLES**

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques
Aide à l'emploi	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers

ANNEXE 2 : DEFINITIONS ET PRECISIONS METHODOLOGIQUES SUR L'EMPLOI

- Une unité de compte : l'établissement

L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises.

Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.

Alors que pour les données antérieures à 2009, était considéré comme actif pour une année donnée, tout établissement présent au moins un trimestre de l'année, il est désormais compté au prorata du nombre de trimestres d'activité : 0,25 pour un trimestre, 0,50 pour deux trimestres...

- La notion d'emploi

Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles.

Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.

- Le secteur concurrentiel⁹ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).

- La masse salariale totale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

- Les secteurs d'activités des associations employeurs

L'observation des associations employeurs par secteur d'activité porte sur le groupe, pris dans son ensemble, comportant les associations non déclarées (9210), les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique » (9221) et les associations intermédiaires (9222).

Une analyse très fine de la nouvelle nomenclature d'activité française (NAF) et un rapprochement avec la répartition antérieurement retenue à partir de l'ancienne nomenclature ont permis d'identifier 17 secteurs d'activités. Trois d'entre eux font l'objet d'une répartition interne plus fine. Il s'agit de l'hébergement médicosocial (9 thèmes), de l'action sociale sans hébergement (7 thèmes) et des activités

⁹ Il s'agit bien ici de salariés, non compris les travailleurs indépendants. La CCMSA se réfère au même champ.

culturelles (4 thèmes). Le tableau suivant présente les secteurs d'activités retenus pour la présente étude ainsi que la correspondance avec la nouvelle nomenclature d'activités françaises. Par souci de simplification, sont ici listés les codes APE ou l'ensemble de la division qui les réunit quand tous les codes APE sont concernés.¹⁰

Secteurs d'activités des associations	Correspondance NAF rév. 2
Enseignement	Toute la division 85 + les codes 8551Z et 8552 Z
Santé	Toute la division 86
Activités sportives	9311Z - 9312Z - 9313Z - 9319Z
Hébergement médicosocial	
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	Code 8710A
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	Code 8710B
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	Code 8710C
Hébergement social pour handicapés mentaux et malade mentaux	Code 8720A
Hébergement social pour toxicomanes	Code 8720B
Hébergement social pour personnes âgées	Code 8730A
Hébergement social pour handicapés physiques	Code 8730B
Hébergement social pour enfants en difficultés	Code 8790A
Hébergement social pour adultes et familles en difficulté et autre hébergement social	Code 8790B
Action sociale sans hébergement	
Aide à domicile	Code 8810A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	Code 8810B
Aide par le travail	Code 8810C
Accueil de jeunes enfants	Code 8891A
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	Code 8891B
Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	Code 8899A
Action sociale sans hébergement n.c.a.	Code 8899B
Activités récréatives et de loisirs	9321Z et 9329Z
Activités culturelles	
Activités liées au spectacle vivant	code 9001Z et code 9002Z
Créations artistiques	code 9003A et code 9003B
Gestion d'équipements culturels	codes 9004Z + 9101Z+9102Z+9103Z+9104Z
Activités audio-visuelles	toute la division 59 et toute la division 60
Activités d'hébergement, de restauration et de tourisme	
Hébergement	Toute la division 55
Restauration	Toute la division 56
Activité des agences de voyages, voyagistes, services de réservation et activités connexes	Code APE 7911Z , 7912Z et 7990Z
Recherche - Développement scientifique	Toute la division 72
Agriculture, élevage, chasse pêche	Divisions 01 - 02 - 03
Autres activités	
Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles	code 9411Z et 9412Z
Activités des organisations religieuses	code 9491Z
Activités des syndicats de salariés	code 9420Z
Activités des organisations politiques	code 9492Z
Activités liées à l'emploi	Toute la division 78 + le code 8413Z
Activités des Organisations associatives non classées ailleurs	code 9499Z

- Les données corrigées des variations saisonnières (CVS) correspondent aux données désaisonnalisées, pour corriger notamment l'impact des versements des primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Elles sont ensuite analysées à l'aide de deux indicateurs complémentaires : le glissement trimestriel (GT) et le glissement annuel (GA).

Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le glissement annuel (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

¹⁰ La NAF rév. 2 comporte 5 niveaux emboîtés : 21 sections, 88 divisions, 272 groupes, 615 classes et 732 sous classes. Les codes APE (activité principale exercée) correspondent aux sous classes.